AUBERVILLIERS

Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance d'Aubervilliers 2016-2020

23/06/2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

INTRODUCTION 5

AXE 1 : DEVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS THEMATIQUES ET TERRITORIAUX DE PREVENTION

Thème 1 : Prévention et accompagnement individuel des jeunes en difficulté et/ou rupture scolaire

FICHE-ACTION 1 : PERSEVERANCE SCOLAIRE : LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE « ACCUEIL DES JEUNES EXCLUS TEMPORAIREMENT DES COLLEGES » 6

FICHE-ACTION 2 : PREVENTION DU DECROCHAGE SCOLAIRE ET DES SORTIES SANS QUALIFICATION : DISPOSITIFS RELAIS DE L'EDUCATION NATIONALE 10

FICHE-ACTION 3 : GROUPE DE PREVENTION ET DE SUIVI DE LA DELINQUANCE 12

FICHE-ACTION 4 : MEDIATION FAMILIALE, MEDIATION ENFANTS-PARENTS ET MEDIATION ADOLESCENTS-PARENTS 13

Thème 2 : Prévention primaire

FICHE-ACTION 5 : ACTIONS D'EDUCATION A LA CITOYENNETE 15

FICHE-ACTION 6 : SENSIBILISATION AUX DANGERS ET RISQUES D'INTERNET ET DES RESEAUX SOCIAUX 17

FICHE-ACTION 7 : RELATION « JEUNES-POLICE » 19

Thème3 : Prévention routiere

FICHE-ACTION 8 : SENSIBILISATION A LA CONDUITE DES DEUX ROUES 20

FICHE-ACTION 9 : PERMIS PIETON 21

Thème 4 : Prévention de la récidive

FICHE-ACTION 10 : DISPOSITIF D'ACCUEIL DE POSTE TIG ET DES MESURES DE REPARATION PENALE : DE LA PERENNISATION A L'EXTENSION DU DISPOSITIF 23

FICHE-ACTION 11 : REFERENT « JUSTICE » A LA MISSION LOCALE 25

Thème 5: Prévention de la radicalisation

FICHE-ACTION 12 : PREVENTION DE LA RADICALISATION : CONNAITRE, COMPRENDRE POUR POUVOIR REPERER ET PREVENIR 26

AXE 2 : AIDE AUX VICTIMES ET ACCES AU DROIT

Thème 1: De la prise en charge spécifique des femmes victimes de violences

FICHE-ACTION 13 : FAVORISER L'ACCES AUX DROITS DES FEMMES VICTIMES PAR UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE SPECIFIQUE POUR DONNER AUX FEMMES LES MOYENS D'EXERCER LEURS DROITS ET SORTIR DE LA VIOLENCE SUBIE. 27

FICHE-ACTION 14 : AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ET LEUR ACCES AUX PRESTATIONS DE L'ACCUEIL DE JOUR DU « RELAIS DES FEMMES » GRACE A L'OBTENTION D'UN POSTE A TEMPS PLEIN D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL 28

FICHE-ACTION 15 : SOUTIEN AUX FEMMES MIGRANTES VICTIMES DE VIOLENCES 30

Thème 2 : De l'hébergement au logement

FICHE-ACTION 16 : HEBERGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE.....32

FICHE-ACTION 17 : CONVENTION « UN TOIT POUR ELLE » 33

Thème 3: De la prise en charge des victimes d'infractions pénales

FICHE-ACTION 18 : INTERVENANT SOCIAL EN COMMISSARIAT (ISC) 34

FICHE-ACTION 19 : ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUES DES VICTIMES : PERMANENCE DE L'ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES SOS VICTIMES 35

FICHE-ACTION 20 : ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE DES VICTIMES : UNITE DE VICTIMOLOGIE.....36

Thème 4 : Actions à destination des professionnels

FICHE-ACTION 21 : SENSIBILISATION / FORMATION DES PROFESSIONNELS.....37

Thème 5 : L'accès au droit

FICHE-ACTION 22 : MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT 38

FICHE-ACTION 23 : ACTIONS DE SENSIBILISATION DES HABITANTS ET /OU DES PARENTS 40

AXE 3: TRANQUILLITE PUBLIQUE ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Thème 1 : La Police Municipale

FICHE-ACTION 24 : LA POLICE MUNICIPALE.....41

Thème 2 : La Vidéoprotection

FICHE-ACTION 25 : DE L'IMPLANTATION A L'EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION 42

Thème 3 : Les outils participatifs et partenariaux pour un "mieux vivre ensemble"

FICHE-ACTION 26 : LES PROTOCOLES D'INTERVENTION PUBLIQUE (PIP).....43

FICHE-ACTION 27 : LA MEDIATION SOCIALE DE NUIT : AUBERMEDIATION.....45

FICHE-ACTION 28 : LA CELLULE BAILLEURS.....47

FICHE-ACTION 29 : LA MECANIQUE SAUVAGE 48

Thème 4 : La sécurisation des espaces publiques

FICHE-ACTION 30 : SECURISATION DES MARCHES FORAINS.....49

FICHE-ACTION 31 : SECURISATION DES TRANSPORTS PUBLICS 50

AXE 4 : COMMUNICATION ET GOUVERNANCE

Thème 1 : La gouvernance de la stratégie

FICHE-ACTION 32 : LE CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE D'AUBERVILLIERS (CLSPD) 51

FICHE-ACTION 33 : GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES 52

FICHE-ACTION 34 : LE PARTAGE D'INFORMATION ET SA CHARTE 53

Thème 2 : Une communication indispensable

FICHE-ACTION 35 : MISE EN PLACE D'UN PLAN DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION 54

FICHE-ACTION 36 : RELATION POLICE-POPULATION 55

TABLEAU RECAPITULATIF DES PORTEURS ET DES PARTENAIRES DES FICHES-ACTION. 56

CONCLUSION.....60

SIGNATAIRES 60

INTRODUCTION

La Ville d'Aubervilliers a signé en 1999 son premier Contrat Local de Sécurité, qui présentait une liste exhaustive des politiques de prévention des actes de délinquance.
Aujourd'hui, le renouvellement de la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance s'appliquera pour une durée de quatre ans (2016-2020) et vise à donner une nouvelle impulsion à la prévention de la délinquance, en redéfinissant notamment le dernier Contrat Local de Sécurité nouvelle génération (CLSng) 2008-2010.

Cette stratégie territoriale de prévention de la délinquance (STPD) est l'aboutissement d'un travail partenarial entre les différents acteurs institutionnels et locaux : Ville et services municipaux, Etat, associations notamment. Elle a été également réalisée en relation avec le Diagnostic Local de Sécurité (DLS) effectué en 2015 et l'analyse des problématiques rencontrées par les acteurs de terrain.

Ainsi, quatre axes ont été validés lors des différentes rencontres :

- Développement des dispositifs thématiques et territoriaux de prévention : avec un focus sur la prise en charge des femmes victimes de violences,
- Aide aux victimes et accès au droit : avec un focus sur la prise en charge individuel des mineurs en difficulté,
- Tranquillité publique et amélioration du cadre de vie,
- Communication et gouvernance.

Au sein de ces axes des thématiques ont été élaborées. Chaque thématique regroupe des fiches-action qui sont portées par les différentes institutions. Elles précisent les caractéristiques de l'action existante ou de la future action.

Cette stratégie prend en compte les orientations de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2013-2017, et du plan départemental de Prévention de la Délinquance de la Seine-Saint-Denis 2014-2017. L'ensemble de ces deux plans a été étudié et adapté aux spécificités du territoire d'Aubervilliers.

Parce que la sécurité, la prévention, la tranquillité publique… sont l'affaire de tous, elle a pour mission de définir les grandes lignes d'un schéma directif commun à l'ensemble des acteurs intervenants sur le territoire.

Elle n'a pas vocation à être une liste exhaustive des actions menées dans les thématiques concernées. C'est un document de travail permettant aux acteurs de s'engager dans le même sens.

Conformément aux fiches pratiques établies par le Comité Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (CIPD), les actions mises en œuvre dans le cadre de la présente stratégie feront l'objet d'une évaluation régulière et d'une évolution dynamique en fonction des problématiques.

Cette stratégie sera donc le fil conducteur pour la Ville et l'ensemble des partenaires pour ces quatre prochaines années dans le cadre de la prévention de la délinquance.

AXE 1 : DEVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS THEMATIQUES ET TERRITORIAUX DE PREVENTION

Les objectifs de cet axe sont de réunir et développer des projets relevant du champ de la prévention.
Certaines fiches sont dédiées à un accompagnement individuel des jeunes ; d'autres visent les politiques publiques d'application générale (éducative, sociale, de santé, de logement, de loisirs…) ayant des effets préventifs reconnus. Certaines ciblent des publics exposés au risque de basculement dans la délinquance, sur des espaces à risque et à des périodes sensibles. Enfin, certaines sont centrées sur les personnes ayant déjà commis des actes délictueux.

Fiche-action 1 : Persévérance Scolaire : Lutte contre le décrochage scolaire « Accueil des jeunes exclus temporairement des collèges »

Porteur : Programme de Réussite Educative

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

Un nombre important d'exclus temporaires,
Des jeunes en âge d'obligation scolaire sur la voie publique sur le temps de l'école,
Un risque important de décrochage scolaire,
Des actes de délinquances commis par des jeunes déscolarisés aux abords des collèges.

OBJECTIFS :

Prévenir le décrochage scolaire et les conseils de discipline,
Donner du sens à la sanction: par une prise en charge alternative préparant le retour au métier d'élève,
Mettre en place une prise en charge éducative individualisée avec un réseau de partenaires locaux assurant un maillage dans l'intérêt de l'élève. Etablir des contacts auxquels l'élève est susceptible de faire appel dans la suite de sa scolarité,
Redonner du sens à la scolarité ressentie généralement comme une simple obligation en favorisant une prise de conscience de l'élève (conséquences du comportement de l'élève pour lui-même, pour les enseignants et les camarades de classe),

BENEFICIAIRES :

Les élèves exclus pour une durée de 2 à 8 jours,
Les élèves ayant une mesure conservatoire avant un conseil de discipline.

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

Le dispositif de Persévérance Scolaire propose un lieu d'accueil de proximité et la prise en charge éducative par des adultes qualifiés des collégiens temporairement exclus. Il permet d'assurer la continuité scolaire afin de limiter les risques de décrochage. Pour ce faire, il prévoit :
- L'entrée rapide dans le dispositif après la prise de décision du Chef d'établissement d'une exclusion temporaire - ou d'une mesure conservatoire.
- L'adhésion et l'implication de l'élève et de ses parents.
- L'organisation de la continuité éducative : la désignation d'un référent dans chaque collège concerné y contribuera.
- La mise en place d'un travail éducatif sur la compréhension de la sanction et autour de la notion de citoyenneté.
- La préparation du retour au collège dans de bonnes conditions.
- La complémentarité des rôles de chacun : équipes des collèges, parents, services municipaux et départementaux, associations…Il est indispensable que la confidentialité des informations sur les familles et les élèves soit respectée et que soit écarté tout risque de stigmatisation.

Ainsi, la Persévérance Scolaire vise à prendre en charge les jeunes dès la première exclusion. Ainsi, la sanction est accompagnée d'une prise en charge éducative qui s'appuie sur les équipes des collèges, les services des villes et les associations.

Le dispositif repose sur la mise en œuvre de 3 principes :
- La qualité de l'encadrement : des adultes formés et disponibles doivent assurer un accompagnement de qualité.
- Une prise en charge rapide : les institutions doivent intervenir dès le premier dérapage.
- La co-éducation : cela consiste à faire travailler de concert l'ensemble des adultes, y compris en y associant les parents.

L'exclusion : enjeu éducatif à ne pas rater

L'exclusion est souvent perçue et vécue par les jeunes, et leurs familles, comme un échec. L'équipe de la PS s'efforcera de faire de ce temps d'exclusion une expérience positive par :
- un travail d'écoute et d'échanges,
- la mise en place de modules sur des thématiques en lien avec la scolarité et la vie sociale des collégiens,
- la visite d'une structure de la Ville en fonction de la problématique du jeune (autour des domaines de la santé, de la culture, de l'emploi, de la formation, du sport et des loisirs).

L'objectif de ces échanges et de ces modules est d'aider le jeune à vivre sa période d'exclusion d'une façon constructive en développant de nouvelles connaissances et aptitudes, ainsi que des compétences personnelles et sociales applicables au contexte scolaire.

Créer du lien avec l'adulte

Il est important de permettre à chaque adolescent arrivant de trouver un adulte disponible qui tentera d'établir avec lui une relation de confiance. Ce lien de confiance est essentiel pour tenter d'obtenir l'adhésion de l'adolescent. De plus, il faut lui permettre de rencontrer d'autres adultes, d'autres référents, d'autres personnes ressources que ceux du dispositif. Ainsi, l'équipe de la Persévérance Scolaire tentera de mettre les jeunes en relation avec des acteurs de la Ville (service jeunesse, sport…).

Créer du lien avec l'adulte peut permettre d'atteindre certains objectifs :
-Mieux appréhender le mode de vie et les habitudes de l'adolescent
-Sensibiliser et informer les adolescents
-Etre identifié par les jeunes comme personne ressource

L'objectif de ces échanges et de ces modules est également de dégager des pistes de travail afin d'accompagner certains adolescents tout au long de l'année par la mise en place de parcours éducatif.
Ainsi, en fonction des situations rencontrées et des besoins exprimés par le jeune, un parcours éducatif pourra être proposé après le temps de l'accueil, sur une période spécifique ou sur l'ensemble de l'année. Il aura pour objectif d'aborder les aspects scolaires, sociaux, familiaux ainsi que les questions en lien avec la santé et les loisirs.

Un parcours éducatif

Dans la mise en place de ces parcours, la Persévérance Scolaire s'efforcera d'utiliser les ressources du droit commun (exemple : l'inscription à un club sportif ou à une activité collective d'un jeune pour lequel l'intégration au sein d'un groupe peut avoir des effets positifs doit être en priorité réalisée dans un cadre déjà existant avant qu'on envisage de mettre en place une action de même nature dans le cadre de la Persévérance Scolaire)

Cependant, lorsqu'il n'existe pas d'actions de droit commun ou que le jeune n'est pas disposé à y participer, l'équipe de la Persévérance Scolaire tentera de développer des actions permettant de répondre aux besoins repérés dans le cadre des échanges et des modules.

La construction d'un parcours éducatif pour le jeune et avec sa famille est un des objectifs de la Persévérance Scolaire. Ce mode d'intervention innovant doit permettre au jeune de se situer différemment vis-à-vis de la situation difficile voire d'échec dans laquelle il se trouve. Il s'agit de lui redonner confiance dans ses potentialités et de s'appuyer sur ce qu'il sait et sait faire pour (re) construire un parcours de réussite.

AXE 1 : DEVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS THEMATIQUES ET TERRITORIAUX DE PREVENTION

Activités sur le temps d'exclusion

Activité 1 : Maintenir la continuité scolaire : Maintenir le jeune dans son statut d'élève pendant l'accueil - Permettre au jeune de ne pas prendre du retard dans ses apprentissages scolaires

Activité 2 : Atelier sanction : Travailler sur le rapport des jeunes à la sanction et leur rapport avec les professeurs. Cet atelier doit nous permettre de mieux appréhender les représentations des élèves pour pouvoir mieux les accompagner sur leur retour au collège.

Activité 3 : Atelier « sensibilisation aux questions d'altérité » : Permettre aux élèves accueillis de comprendre la portée de leurs actes et de leurs paroles sur les autres. Mettre en place un temps d'échanges autour des différences, des perceptions, des insultes, des moqueries, la gestion des conflits.

Activité 4 : Atelier théâtre : Permettre au jeune de changer de regard sur la place et le rôle du professeur – Permettre au jeune de prendre conscience que certains comportements n'ont pas leur place en classe – Poursuivre le travail initié par l'établissement scolaire sur la compréhension de la sanction.

Activité 5 : Atelier Lecture : Offrir un temps de lecture à ces jeunes et les maintenir dans leur statut d'élève (constat : ces jeunes ne lisent pas ou très peu).

Activité 6 : Entretien individuel : Sur tout le temps de prise en charge, en fonction des besoins repérés par l'éducatrice spécialisée

Parcours éducatifs post-exclusion

Activité 1 : Remobilisation Scolaire : La Persévérance scolaire propose des stages de « remobilisation scolaire » durant l'année et sur certaines vacances scolaires. Ces stages sont encadrés par des intervenants pédagogiques compétents (professeur du second degré, enseignant).

Activité 2: Accompagnement et suivi individuel : L'éducatrice spécialisée aura comme mission : le suivi et l'accompagnement des adolescents de la Persévérance Scolaire présentant des signes de fragilités nécessitant un accompagnement individuel

Activité 3: Actions culturelles et sportives : Accompagner les jeunes qui ne pratiquent aucune activité en dehors de l'école, qui ne partent pas durant les vacances et qui ne sont inscrits dans aucune association ou service de la Ville dans :
- La pratique d'une activité
- Des sorties culturelles
- Des événements sportifs ou culturels.

Activité 4 : Mobiliser les parents : Durant toute la période du parcours éducatif de leur enfant établi conjointement avec eux et l'équipe éducative de l'établissement

CONVENTION, ACCORD OU PROTOCOLE :

Conventions élaborées et signées avec le Conseil Départemental et l'ensemble des collèges d'Aubervilliers.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :

Pilote : PRE, l'Education Nationale, le Conseil Départemental.
Partenaires : PIJ, ALV, Service Prévention et Education pour la Santé, Service des Sports, CIO, PJJ, Bibliothèques, associations de quartier, …

CALENDRIER :

Année scolaire

COUT :

70 000 euros (poste + loyer) dont 27 700 euros de financement du Conseil Départemental

AXE 1 : DEVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS THEMATIQUES ET TERRITORIAUX DE PREVENTION

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :

Diminution du nombre d'exclus,
Diminution du nombre de conseils de discipline,
Diminution des actes violents aux abords du collège,
Remobilisation des jeunes sur leur parcours scolaire,
Remobilisation des parents sur le parcours éducatif de leur enfant.

Fiche-action 2 : Prévention du décrochage scolaire et des sorties sans qualification : Dispositifs relais de l'Education nationale

Porteur : Education Nationale

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

Les élèves en voie de marginalisation, qui risquent de quitter sans qualification le système scolaire, peuvent être temporairement dirigés vers les dispositifs relais - dispositifs d'inclusion et non d'exclusion - où ils bénéficieront d'un projet pédagogique et éducatif adapté à leur besoin. A la sortie du dispositif, ils réintègrent le système scolaire ordinaire.

OBJECTIFS :

Aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages,

Réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle,

Favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences dont les compétences civiques.

BENEFICIAIRES :

Elèves du second degré encore sous obligation scolaire mais en rejet de l'institution scolaire et des apprentissages,

Elèves en voie de déscolarisation et de désocialisation,

Elèves qui ont bénéficié de mesures d'aide dans leur collège d'origine,

Elèves qui ne relèvent pas de l'enseignement adapté ou spécialisé, ni des mesures prévues pour l'accueil des non francophones nouvellement arrivés en France.

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

La classe relais au collège Rosa Luxemburg s'ouvre à des élèves scolarisés dans les collèges du district. Les demandes d'admission sont traitées et validées à l'Inspection Académique par le groupe de pilotage et la commission départementale sous la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie. Les élèves ont un emploi du temps de 25 heures par semaine et leur séjour dans le relais peut durer de quelques mois à une année scolaire, pas au-delà.

L'équipe est composée d'un professeur coordinateur à temps plein et, sur un volume horaire de 18 heures, de 5 professeurs qui sont chargés d'enseigner les matières suivantes : français, anglais, mathématiques, histoire et EPS. Le programme d'étude propose également, chaque année des activités culturelles et artistiques, propres à enrichir l'imaginaire des adolescents et à leur permettre de prendre leur place dans notre société multiculturelle.

L'objectif de ce dispositif est de donner à des élèves qui ont connu un cumul de difficultés, hors de l'école et dans l'école, la force et le désir de reprendre confiance, de se réconcilier avec les adultes et de (re)trouver un intérêt à l'acquisition de compétences et de connaissances, grâce à une pédagogie innovante, ouverte sur le monde et riche de partenariats diversifiés, notamment avec la Ville d'Aubervilliers. Le travail porte sur l'écoute des autres, le respect de soi et des autres élèves, sur la prise de parole et la production d'écrits et la remise à niveau scolaire. Le travail sur le projet personnel et professionnel choisi par l'élève a une place prépondérante pour la réinsertion dans une formation initiale de droit commun. Le séjour dans la classe relais favorise le contact, régulier, positif et confiant avec les parents.

Chaque élève a un référent tuteur enseignant dans son collège d'origine, qui se doit de faire le suivi du jeune pendant et après son séjour dans le relais. L'équipe du relais renseigne une enquête ministérielle sur le suivi des élèves, pendant deux ans.

L'école ouverte aux collèges Rosa Luxemburg et Jean Moulin : il est proposé à 50 élèves de chaque collège de venir au collège durant une semaine

lors des vacances scolaires (exceptées celles de Décembre). L'encadrement se fait par des enseignants volontaires, le Conseiller Principal d'Education et des intervenants extérieurs notamment l'OMJA. Les activités proposées sont des remises à niveau scolaire, préparations aux examens, ateliers découvertes (métiers, sciences, théâtre…). Des liens plus individualisés et plus souples se tissent entre la communauté éducative et les élèves. L'école ouverte contribue ainsi à prévenir le décrochage scolaire.

Le module relais aux collèges Jean Moulin : il s'agit de prendre en charge des élèves en voie de déscolarisation et/ou perturbant fortement le fonctionnement d'un groupe classe. Outre la réintégration de ces élèves dans un dispositif de droit commun, l'objectif du module relais est de permettre aux classes de fonctionner normalement.
Pendant six semaines, 11 heures de cours sont encadrées par une équipe éducative de plusieurs professeurs auprès de 5 à 6 élèves.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Porteur : Education Nationale
Partenaires : CMPP, CIO, Mission Locale, Mission Jeunes Insertion de l'Education Nationale, OMJA, Associations…

CALENDRIER :
Action pérenne

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Diminution des conseils de disciplines.

Fiche-action 3 : Groupe de Prévention et de Suivi de la Délinquance

Porteur : Justice-Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
La Ville est confrontée à des auteurs d'infraction de plus en plus jeunes. Afin que ces jeunes n'entrent pas dans un parcours délinquantiel, il a été crée le Groupe de prévention et de Suivi de la Délinquance en 2011 suivant la fiche action de l'ancien Contrat Local de Sécurité. Aujourd'hui il convient de le pérenniser.

Cette fiche-action présente le fonctionnement actuel du GPSD, qui pourra être revu en fonction de la renégociation de la charte de partage d'information du dispositif.

OBJECTIFS :
Prévenir le risque d'entrée dans un parcours délinquantiel des primo-délinquants,
Pérenniser et étendre le partenariat engagé,

BENEFICIAIRES :
Les primo-délinquants ayant commis une infraction sur le territoire de la commune, jeunes de 10 à 18 ans, et qui ne sont pas suivis par d'autres institutions, quelque soit la nature de l'infraction.

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
Placé sous la supervision du Parquet, ce GPSD vise à pérenniser la collaboration opérationnelle entre les différents partenaires afin de suivre de manière transversale, les situations des primo-délinquants de la commune.
Piloté par le substitut du Procureur du parquet mineur en charge d'Aubervilliers, le GPSD est constitué de la Ville, de la Police Nationale, de la PJJ et de l'Education Nationale.
Ce dispositif a vocation à se réunir tous les trois mois.

Les moyens pour l'ensemble des membres du GPSD d'obtenir et puis de répercuter des informations doivent être précisés :

Le commissariat, après aval du Parquet, est chargé de transmettre au chargé de mission « prévention de la délinquance » de la Ville les informations relatives aux mineurs primo-délinquants interpellés. Un diagnostic et un suivi seront réalisés par ce chargé de mission après une rencontre officielle en Mairie avec l'élu en charge de la prévention-sécurité.

Les Informations échangées au sein du GPSD demeurent confidentielles et ne peuvent être utilisées à quelques autres fins que ce soit par les autres institutions membres de cette instance.

CONVENTION, ACCORD OU PROTOCOLE :
Charte de partage d'informations

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Pilote : Le Parquet de Bobigny, PAVIP
Partenaires : Police Nationale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), l'Education Nationale, Service Social Municipal, Association ALV, Aide Sociale à l'Enfance, Office Municipale de la Jeunesse d'Aubervilliers….

CALENDRIER :
Action pérenne

COUT :
Le dispositif est soutenu par un financement du FIPD.

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Les effets de cette action doivent se traduire dans la durée par :
• l'amélioration de la prise en charge globale des primo-délinquants sur la commune
• nombre de dossiers suivis ;
• une meilleure appréhension par les acteurs de terrain de l'action du Parquet

.

Fiche-action 4 : Médiation Familiale, Médiation enfants-parents et médiation adolescents-parents

Porteur : ADSEA-ADEF

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

Difficultés parentales liées à des problèmes conjugaux tels que divorce ou séparation ayant une incidence directe sur la vie des enfants ; dérives familiales et individuelles (délinquance, incivilités, isolement des familles, notamment monoparentales) repliées sur leurs difficultés et « rejetées » par le voisinage.

Phénomènes de violence repérée en famille ou dans l'environnement ; parents débordés et ne voulant pas faire appel à la justice dans un premier temps ; adolescents se plaignant de difficultés familiales parentales, absentéisme scolaire et « rejet » de l'école.

OBJECTIFS :

Etablir ou rétablir les relations et la communication entre les différents membres de la cellule familiale, dans les moments de crise et autant que faire ce peut, en amont de toute difficulté. L'objectif de notre travail est de permettre à chacun des membres de la famille de pouvoir tenir sa place et de trouver un équilibre personnel dans son environnement (familial et scolaire pour les enfants et les adolescents). Les aspects intergénérationnels des difficultés sont donc traités aux diverses étapes des séances de pré-médiation ou de médiation familiale.

Accueillir les concernés au sein de la MJD pour mettre en place un travail de soutien aux parents (reçus séparément ou/puis ensemble) qui sera spécifiquement orienté sur la prévention de la délinquance et des problèmes de comportement des adolescents et des jeunes au sein de la famille et de leur établissement scolaire.

BENEFICIAIRES :

Familles Albertvilariennes, parents élevant seuls leurs enfants, enfants et adolescents, jeunes adultes « coupés » de leurs parents, difficultés éducatives parentales, parents en situation de conflit conjugal, au moment ou suite à un divorce ou une séparation, familles confrontées à des problématiques migrantes.

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

Médiation familiale :

Travail de médiation et pré médiation (écoute, information, orientation le cas échéant vers le service ou spécialiste idoine) des membres de la famille dans les moments de conflits parentaux/ conjugaux risquant de déstabiliser l'individu ou la famille elle-même. Nous exerçons également des « phases » de soutien individuel (enfants, adolescents, adultes) afin de permettre un travail avec la famille entière chaque fois que cela est possible.

Médiation parents- enfants- adolescents :

Première étape : entretiens de pré médiation individuels pour identifier la ou les problématique(s) qui mettent en difficulté l'enfant, le jeune et sa famille *(violence repérée en famille ou dans l'environnement ; parents débordés et ne voulant pas faire appel à la justice dans un premier temps ; adolescents se plaignant de difficultés familiales parentales, absentéisme scolaire et « rejet » de l'école...)*

Seconde étape : réaliser autant d'entretiens communs que nécessaire visant à clarifier la situation et amener chacun des concernés à prendre ses responsabilités pour mettre en place une solution durable et acceptable pour chacun. C'est à ce moment que le jeune ou le/les parents peuvent être orientés avec notre soutien pour chercher divers renseignements auprès de professionnels spécialisés (assistance sociale, avocat, écrire au juge des enfants, consulter un

professionnel de santé..) afin de les aider à utiliser les potentialités du réseau d'Aubervilliers.

Fin de la Médiation Familiale Enfant- Parents ou médiation adolescents- parents : conclure par des accords à court et plus long terme avec possibilité d'ajustements après des périodes de mise en place des dits accords entre adolescents/jeunes et leur(s) parents(s). Ces accords pouvant être une orientation vers des professionnels prenant en charge les mineurs ou les parents sur du long terme.
C'est au sein de la MJD que doit se tenir cette consultation. Avantage : importance symbolique du cadre et présence de partenaires que le jeune et ses parents peuvent consulter sur place le cas échéants.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
-Les Professionnels : les enseignants, les travailleurs sociaux, certains acteurs du secteur libéral (avocats ; psychologues, médecins généralistes), les personnels des PMI, des CMPP, de l'ASE, des Centres de Loisirs, de la Maison de Justice et du Droit.
-Les Elus : notamment les élus chargés des secteurs dont relèvent les populations que nous recevons.

CALENDRIER :
Le professionnel d'ADEF Médiation détaché pour assurer la permanence de médiation est un médiateur familial titulaire du diplôme d'Etat, présent une journée par semaine : cette fréquence permet un suivi régulier et des rendez-vous assez rapprochés pour assurer la continuité des actions menées.

COUT :
Coût total annuel est de 13 000 €
Pour un total de 44 permanences hebdomadaires (viendront en déduction les jours fériés)

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Etablissement d'un bilan annuel comprenant un rapport faisant état de données statistiques quantitatives, et appréciations qualitatives avec récits de situation en illustration.
Les médiateurs familiaux participent tous à des réunions mensuelles d'analyse de pratique d'une durée de 4 h.
Ces réunions obligatoires garantissent la qualité du travail ainsi que la cohésion d'équipe, en permettant à chaque médiateur d'exposer sa pratique professionnelle, d'échanger à propos d'éventuelle difficultés et de bénéficier des expériences de chacun afin d'améliorer la prise en charge clinique des situations.
Pour les situations complexes où le médiateur serait en difficulté dans sa relation aux personnes accueillies (résonance personnelle), le service permet également l'accès à de la supervision individuelle animée par un psychiatre-psychanalyste dans son cabinet libéral.
Le chef de service réunit régulièrement les médiateurs familiaux (environ deux fois par mois). Ces réunions sont l'occasion d'échanges qu'il conduit en soutien des professionnels dans une vision globale de l'organisation du travail et de la cohérence des actions conduites dans les permanences

Fiche-action 5 : Actions d'éducation à la citoyenneté

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

L'éducation à la citoyenneté outille les jeunes en leur fournissant des savoirs, des savoir-faire et une compréhension qui leur permettra de jouer un rôle actif, efficace dans la société, en étant des citoyens éclairés et critiques, moralement et socialement responsables.

Elle a pour objectifs de pallier à :

- la méconnaissance des droits et devoirs incombant à chaque citoyen,
- les comportements antisociaux envers les autres et les personnes en charge de l'autorité,
- la méconnaissance des missions de protection et de prévention des forces de sécurité,
- le manque d'implication et d'engagement dans la vie sociale et politique dans la communauté.

OBJECTIFS :

Susciter la prise de conscience des enfants et des parents sur les droits et responsabilités de chacun, les normes de comportement et de valeurs,

Offrir aux citoyens les connaissances et compétences nécessaires à une participation active à la société civile démocratique,

Permettre les échanges avec les élèves sur la place et les missions de chaque acteur représentant les autorités publiques à partir de leurs propres représentations,

Développer des échanges avec et entre les élèves afin de susciter une conscience civique,

Favoriser la connaissance du système judiciaire français,

Aborder des thèmes tels que les violences familiales et scolaires, le racket, la détention des mineurs, le recel, la citoyenneté, les droits et les obligations des élèves.

BENEFICIAIRES :

Elèves des classes de CM2, 6ème et 5ème, 4ème et 3ème

Parents d'élèves

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

L'essentiel des actions se base sur un objectif d'éducation à la citoyenneté, sur des thématiques telles que la justice, la diversité culturelle, les discriminations, les droits et devoirs du citoyen, des publics du premier et second degré (primaires et collèges).

L'exposition « Moi, jeune citoyen »

Mise en place d'une exposition interactive adaptée à un public de jeunes de 9-13 ans, ciblée sur des questions quotidiennes de citoyenneté, à l'école, dans la rue et à la maison, installée puis travaillée avec un adulte.

Les procès reconstitués

Animation de procès reconstitués à partir de vraies affaires déjà jugées par le Tribunal pour enfants de Bobigny. Les collégiens travaillent avec un animateur de l'APCEJ et leur professeur sur la reconstitution du procès et jouent chacun un rôle lors de l'audience (procureur, partie civile, avocats,..).

L'exposition « Question de justice »

Mise en place d'une exposition interactive adaptée à un public de 13 à 18 ans concernant le fonctionnement de l'institution judiciaire pour le civil et le pénal ainsi que les droits et devoirs des jeunes, animée par un intervenant de l'APCEJ en utilisant les textes fondamentaux relatifs aux droits des mineurs.

Lutte contre les discriminations

Action conduite par deux intervenants de l'ASSFAM, au cours de 6 séances d'1h30 avec pour objectifs de :

-déconstruire les préjugés et les représentations stéréotypées et éclaircir les notions de nationalité, citoyenneté, origines, cultures, religions,

-ouvrir un espace de réflexion, d'expression et d'argumentation autour des questions de société : la laïcité, les inégalités,

-apporter des outils aux jeunes pour la construction d'une identité ouverte

CONVENTION, ACCORD OU PROTOCOLE :
Ville – Etablissements scolaires,
Une convention a été signée entre l'Education Nationale, l'association APCEJ et la Ville.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Pilote : PAVIP,
Partenaires : Education Nationale, PJJ, APCEJ, ASSFAM, OMJA, Conseil Local des Jeunes

CALENDRIER :
Tout au long de l'année

COUT :
Moi, jeune citoyen : l'exposition appartient à la Ville
Procès reconstitué : 1080 euros
Question de Justice : 300 euros
Lutte contre les discriminations : 1110 euros

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Développement des échanges parents-enfants,
Nombre d'actions,
Investissement des partenaires.

Fiche-action 6 : Sensibilisation aux dangers et risques d'internet et des réseaux sociaux

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

L'évolution permanente des nouvelles technologies, tout en ouvrant aux plus jeunes une fenêtre sur un monde de connaissances et de découvertes, les expose à des risques toujours renouvelés :

-images choquantes (pornographie, violence, comportements dangereux...)
-divulgation d'informations personnelles
-cyber-harcèlement (insultes, menaces, chantage à la webcam...)
-Tentatives d'escroquerie, usurpation d'identité et piratage de comptes
-Consommation excessive de jeux vidéo

OBJECTIFS :

Permettre aux enfants et adolescents de se servir des nouvelles technologies de communication (internet, téléphone mobile, jeux en réseau) avec un maximum de sécurité, et en connaitre les risques.

Avoir un esprit critique face aux informations trouvées sur Internet,

Apprendre à se protéger en utilisant les réseaux sociaux et les téléphones portables,

Sensibiliser les parents afin de leur permettre d'exercer une autorité en tant que « cyberparent » et les conseiller pour les accompagner :

-règles à poser,
-protections des informations personnelles,
-configuration de comptes,
-signalement en lignes des contenus abusifs,
-outils et ressources pour aborder le sujet avec les jeunes

BENEFICIAIRES :

Elèves de CM2, 6ème, 5ème et 4ème
Parents d'élèves.

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

Interventions en milieu scolaire d'une association spécialisée dans l'accompagnement des enfants et la sensibilisation des parents à l'égard des nouvelles technologies.

L'intervention d'une durée d'1h30 par classe, avec un maximum de quatre interventions par jour, se fait en présence de l'enseignant.

En primaire, il s'agit d'un atelier interactif et ludique autour d'un support vidéo afin d'apprendre aux enfants à se protéger, se respecter et se faire aider pour une utilisation en toute sécurité de l'Internet, des téléphones et des jeux vidéo et à utiliser les réseaux sociaux et les jeux en ligne, à réagir face aux contenus inappropriés, aux contacts indésirables, à la protection des informations personnelles et des photos.

Au collège, c'est une sensibilisation interactive dans le but :

- d'apprendre à se protéger sur les réseaux sociaux et les téléphones portables,
- réfléchir à ses pratiques numériques : photos diffusées, vidéos partagées, informations commentées.
- connaître les risques liés à une mauvaise utilisation de ces outils, notamment le risque de cyber- harcèlement, et la marche à suivre en cas de problème.
- informations personnelles, vie privée et droit à l'image, cyber-harcèlement, utilisation des réseaux sociaux, paramétrage de comptes, signalements.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :

Pilote : PAVIP
Partenaires : Education Nationale / Etablissement scolaires, association spécialisée

AXE 1 : DEVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS THEMATIQUES ET TERRITORIAUX DE PREVENTION

CALENDRIER :
Action tout au long de l'année

COUT :
Forfait 300 euros/journée d'intervention
4 interventions maximum/ jour

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Nombre d'interventions,
Nombre de personnes présentes lors des interventions,
Investissement des parents et des enseignants,
Développement des échanges enfants-enseignants et enfants-parents.
Etablir un questionnaire six mois après l'action pour voir si les jeunes ont changé leurs pratiques.

Fiche-action 7 : Relation « jeunes-police »

Porteur : Ville – Commissariat – Police Municipale

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

Les difficultés sociales auxquelles sont confrontées les jeunes en particulier sur un territoire comme Aubervilliers entrainent une détérioration croissante des relations entre les jeunes et les pouvoirs publics et notamment avec les représentants de l'autorité qu'est la police.
Elle souffre d'une image de plus en plus négative, en particulier chez les jeunes : avec un défaut de sympathie qu'il soit historique ou médiatique ; elle est souvent accusée de pratiques discriminatoires avec des contrôles au faciès par exemple. Aussi, bien souvent, son côté uniquement répressif est mis en avant alors qu'une de ses missions premières est la protection des personnes.

OBJECTIFS :

Réduction des tensions entre les jeunes et les forces de l'ordre,
Apprentissage réciproque,
Instauration d'un espace d'échange,
Déconstruire les représentations,
Favoriser une meilleure cohésion sociale dans les quartiers,
Créer des outils de sensibilisation.

BENEFICIAIRES :

Jeunes

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

Toutes les actions seront destinées à améliorer la représentation des forces de police sur le territoire :
Atelier bandes dessinées,
Réalisation de clips,
Rencontres/échanges/débats,
Théâtre forum.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :

Pilote : PAVIP, PM (DPS) Commissariat d'Aubervilliers,

Partenaires : Associations locales, services municipaux….

CALENDRIER :

2017

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :

Nombre d'actions,
Nombre de jeunes présents,
Nombre de partenaires impliqués,
Qualité des échanges.

Fiche-action 8 : Sensibilisation à la conduite des deux roues

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

Recrudescences des deux roues durant les périodes scolaires et estivales

Comportements à risques avec les deux roues (vitesse excessive, non-respect du code de la route, défaut d'assurance)

Méconnaissance des règles en matière d'équipement (port du casque)

Rodéos de scooter

OBJECTIFS :

Sensibiliser les jeunes sur l'importance et le respect des règles de sécurité,

Apprendre aux jeunes les règles essentielles à la conduite d'un deux roues,

Faire prendre conscience de la responsabilité de chacun sur la route,

Créer le dialogue avec la police municipale et les professionnels de la route.

BENEFICIAIRES :

Jeunes de 11 à 18 ans

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

- **Interventions auprès des publics scolaires** :

Travail sur le cheminement scolaire avec les élèves de CE2 afin de les sensibiliser aux règles de sécurité de l'enfant-piéton. L'animation est assurée par la Police Municipale. (Voir fiche action « permis piéton »),

Travail de prévention autour de l'enfant cyclo (Education nationale).

- **Interventions auprès des publics hors temps scolaires** :

Intervention sur demande des partenaires sur la conduite des deux roues : obligations – droits – danger

Cette intervention se déroule en deux étapes dans les locaux de la police municipale :

1) une heure d'échange entre les jeunes et les « motards » de la Police Municipale autour de la sensibilisation et la prévention des conduites à risques et l'apprentissage des bonnes règles de conduite
2) une heure de mise en pratique sur un simulateur deux roues, prêté par la Préfecture de Seine-Saint-Denis, recréant les conditions réelles de la conduite d'un deux roues.

- **Communication Information** :

Participation aux campagnes nationales et départementales, utilisation des médias locaux durant les temps clés de l'année (départs vacances…)

Création d'affiches de sensibilisation des jeunes aux dangers de la conduite

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :

Pilote : PAVIP - PM (DPS)

Partenaires : Education Nationale, Police Nationale, Préfecture (Sécurité routière), OMJA, associations locales…

CALENDRIER :

Actions tout au long de l'année

COUT :

Le matériel de simulation est prêté à titre gracieux par la Préfecture 93

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :

Application et respect des règles de bonne conduite,

Nombre de jeunes,

Diminution du nombre d'enfants se déplaçant seuls à l'école,

Nombre d'affiches posées,

Nombre de personnes inscrites au sein des différents dispositifs.

Fiche-action 9 : Permis piéton

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

L'action « permis piéton » consiste à sensibiliser les élèves de CE2, qui commencent à se déplacer seuls, aux dangers de la rue et aux manières de les éviter. Elle responsabilise les élèves en tant que « piétons » et « usagers de l'espace public » en abordant les pièges à éviter et les règles à respecter par le biais d'une méthode participative.
Le Permis piéton s'inscrit dans le cadre des actions de prévention routière menées par la Direction Prévention et Sécurité.
Il vient compléter et renforcer les modules organisés par l'Education Nationale en vue du passage de l'Attestation de Première Education à la Route (APER) par les élèves

OBJECTIFS :

Apprendre aux enfants les règles routières auxquelles ils sont confrontés,
Favoriser une démarche de responsabilisation individuelle permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité,
Stimuler leur sens de l'anticipation face aux manquements des véhicules au code de la route,
Eveiller leur sens critique à l'égard du comportement des adultes les accompagnants,
Développer les relations police municipale – jeune.

BENEFICIAIRES :

Elèves de CE 2 (environ 500 élèves par an)

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

L'action se déroule en 5 temps :

1 ère séance : Prise de contact + Intervention en classe animée par un agent de Police Municipale à partir de la mallette « Permis Piéton ». Distribution d'une mallette pour chaque classe.

2-3 séances de révision, par les enseignants en classe à partir de « codes Permis Piéton » distribués aux élèves lors de la première séance et du kit pédagogique mis à leur disposition.

4ème séance : Approfondissement et réinvestissement sur le thème des dangers de la rue en utilisant des « photos-langage », en classe par un agent de la Police Municipale.

5ème séance : Epreuve pratique animée par la Police Municipale au Parc Stalingrad. Pour le déplacement, chaque classe est accompagnée, dans la mesure du possible, par un agent de la Direction Prévention et Sécurité.

L'épreuve pratique se déroule sous la forme de 3 ateliers au parc Stalingrad encadré par les agents de la Police Municipale :

1) d'un parcours à pied au Parc Stalingrad encadré par les agents de la Police Municipale
2) d'un atelier « Position Latérale de Sécurité » : expliquer aux élèves les premiers gestes de secours, 1h00
3) « Protéger, Alerter et Secourir » : apprendre aux élèves comment signaler une personne en difficulté en cas d'accident ou de malaise

6ème séance : Epreuve d'évaluation sous la forme d'un QCM en classe réalisée par la Police Municipale

7ème séance : Remise officielle du Permis Piéton à l'Hôtel de Ville.
Les élèves se rendent à l'Hôtel de Ville en respectant tout ce qu'ils ont appris et assimilé lors des différentes séances. Chaque classe est accompagnée, dans la mesure du possible, par un agent de la Direction de Prévention et Sécurité.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :

Pilote : PAVIP – PM (DPS)
Partenaires : Education Nationale / Ecole Elémentaires, MAIF

AXE 1 : DEVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS THEMATIQUES ET TERRITORIAUX DE PREVENTION

CALENDRIER :
Projet pérenne

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Diminution des comportements à risque pour les enfants,
Investissement des enseignants et des intervenants extérieurs,
Nombre d'enfants participants,
Nombre d'enfants ayant obtenu le permis piéton.

Fiche-action 10 : Dispositif d'accueil de poste TIG et des mesures de réparation pénale : de la pérennisation à l'extension du dispositif

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

Face à la montée de la délinquance et au rajeunissement de l'âge des auteurs, des réponses judiciaires notamment à vocation éducative ont été mises en place. Il s'agit en particulier de proposer aux auteurs d'effectuer des activités utiles pour la société avec une dimension réparatrice, tout en leur permettant d'éviter les effets désocialisant d'une incarcération.

Or de telles mesures ne sont pas assez développées sur le département, faute d'information de ces dispositifs auprès des collectivités territoriales, des associations et des établissements publics et du fait de la difficulté à trouver des tuteurs.

OBJECTIFS :

Assurer un processus de responsabilisation du délinquant tant à l'égard de sa victime que de la société,

Assurer un suivi par les personnels spécialisés et éviter un nouveau passage à l'acte,

Impliquer la collectivité dans un dispositif de réinsertion sociale des condamnés,

Dans le cadre du Travail d'Intérêt Général (TIG) : permettre au tribunal d'éviter de prononcer une peine d'emprisonnement de courte durée,

Proposer des activités cohérentes avec la problématique de l'individu au sein des collectivités territoriales, des associations habilitées ou des établissements publics (domaines techniques, sportifs, culturels, humanitaires…).

BENEFICIAIRES :

Mineurs et Majeurs auteurs d'actes de délinquance pour lesquels ont été prononcées des peines de TIG ou des mesures de réparation pénale

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

Soutien à la politique pénale mise en œuvre par le Parquet et aide à la mise en œuvre des condamnations décidés au Tribunal correctionnel, au Tribunal de Police et au Tribunal pour enfants.

Le service PAVIP coordonne l'ensemble du dispositif et fait l'interface entre les services accueillants et les services –Justice depuis 2011.

En 2016 16 postes TIG mineurs et/ou majeurs ont été créés dans les services municipaux: Restauration, Informatique / Téléphonie / Centre nautique / Agent Polyvalent des écoles / Maçonnerie/ Menuiserie / Peinture / Plomberie / Serrurerie / Electricité / Magasin / Agent d'entretien / Accompagnement sur des actions pédagogique menées par le service PAVIP / Accompagnateur de personnes âgées ou handicapées / Petit bricolage et accompagnement de personnes âgées ou handicapées.

Aujourd'hui il convient de développer l'offre de poste TIG par la rencontre d'autres services. Et une réflexion sur l'accueil de TIG collectif sera menée.

CONVENTION, ACCORD OU PROTOCOLE :

Chaque poste TIG est habilité.

Une convention entre la Ville et l'association Jean COXTET a été signée pour l'accueil de Mesures de Réparation Pénale

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :

Pilote : PAVIP

Partenaires : Services de la Ville, PJJ, SPIP, association Jean COXTET

AXE 1 : DEVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS THEMATIQUES ET TERRITORIAUX DE PREVENTION

CALENDRIER :
Action annuelle et pérenne

COUT :
12 500 euros. Action soutenue dans le cadre du FIPD

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Nombre de postes ouverts,
Nombre d'affectation dans les services,
Diversité des postes d'accueil.

Fiche-action 11 : Référent « Justice » à la Mission Locale

Porteur : Mission Locale

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
La récidive est la première donnée qui soulève le besoin d'un renforcement du travail fait au sein et à l'extérieur de la prison.
Le regard stigmatisant de la société est, de même, un frein à l'insertion
Le retour à l'emploi des personnes sous main de Justice et/ou sortants de prison est d'autant plus un parcours complexe qui prend du temps.
La sortie de prison, après des allers-retours en détention ne favorise pas une réinsertion.

OBJECTIFS :
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sous main de justice ou ex-détenus résidents à Aubervilliers.
Renforcer le partenariat entre les différents acteurs œuvrant avec les mineurs ou jeunes majeurs sous main de Justice qui ne s'adressent généralement pas à la Mission Locale.
Permettre un accompagnement de ce public pour faciliter leur accès à des outils, dispositifs et aides du droit commun.

BENEFICIAIRES :
40 jeunes sous main de justice ou sortants de prison

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
Accompagner de façon individuelle et spécifique, 40 jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.
Mise en place de permanences 1 à 2 fois par mois, au sein de l'Unité Educative de Milieu Ouvert (PJJ) pour accueillir les jeunes pris en charge par l'UEMO et faire la passerelle vers le Mission Locale et les outils de droit commun liés à l'emploi et l'insertion.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Pilote : Mission Locale
Partenaires : UEMO, STEMO, régie de quartier, Aubermédiation, plateforme de décrochage, ALV…

CALENDRIER :
Année civile 2016, sous réserve de l'obtention des financements sollicités auprès du FIPD

COUT :
50 000€ dont une partie est financée par le FIPD

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Nombre de permanences tenues à l'UEMO,
Nombre de jeunes sous main de justice suivis,
Nombre d'étape de parcours, emploi, formation, réalisés par les bénéficiaires.

Fiche-action 12 : Prévention de la radicalisation : Connaitre, comprendre pour pouvoir repérer et prévenir

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

Face à la montée des phénomènes de radicalisation, la Ville souhaite engager un travail de sensibilisation, de formation auprès de ses professionnels et des différents partenaires de la Ville.

Les attentats commis à Paris en 2015 ont montré la nécessité de connaitre et comprendre les mécanismes d'embrigadement pour répondre aux mieux aux différentes problématiques.

Les professionnels ont fait part d'un besoin d'appui d'intervenants spécialisés pour une meilleure compréhension du processus.

Cela permettra de faire un état des lieux des sujets qui posent difficulté.

Une fois l'ensemble des professionnels formés et sensibilisés, il sera possible de repérer et d'entamer des réflexions sur le rôle de la ville dans la prévention de la radicalisation et sur la mise en œuvre éventuelle d'actions.

De plus, une compréhension fine des phénomènes de radicalisation devrait être un levier pour éviter les peurs, les amalgames *et raccourcis*, et ainsi prévenir de potentiels risques de stigmatisation et de discrimination envers les personnes vu.es comme musulman.es. Ces risques sont en effet présents et pourraient même être renforcés dans le cas d'efforts de lutte contre la radicalisation non accompagnés.

OBJECTIFS :

Accompagner et renforcer les compétences des acteurs locaux,

Permettre une prise de recul collective et partagée sur les différents discours.

Sensibiliser et former,

Repérer,

Connaitre et orienter vers les structures adéquates,

Débattre / échanger.

BENEFICIAIRES :

Professionnels

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

Il s'agira de faire intervenir des professionnels compétents lors de réunions/séminaires organisés pour les acteurs locaux.

Communiquer largement auprès des différents acteurs.

Permettre des temps de réflexions.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :

Pilote : PAVIP (DPS)

Partenaires : tout professionnel volontaire

CALENDRIER :

Octobre 2016

COUT :

Interventions des professionnels

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :

Nombre de réunions,

Nombre de professionnels présents,

Nombre de partenaires impliqués

.

Cet axe vise à la mise en place d'actions d'aide aux victimes et notamment la prise en charge des femmes victimes de violences. Il met en avant également la Maison de Justice et du Droit.
Cet axe met en relation étroite le tissu associatif, le Parquet, le Commissariat et les dispositifs de la Ville.

Fiche-action 13 : Favoriser l'accès aux droits des femmes victimes par un accompagnement juridique spécifique pour donner aux femmes les moyens d'exercer leurs droits et sortir de la violence subie.

Porteur : CIDFF 93

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
Constat est fait de la sous information des femmes sur leurs droits, notamment celles des quartiers prioritaires. Il est nécessaire de faciliter l'accès à ces informations dans des lieux accessibles sur la ville.
Plusieurs albertivillariennes se rendent à la permanence du CIDFF93 assurée à la MJD (108 entretiens en 2015 à la MJD).

OBJECTIFS :
Développer un accompagnement spécifique pour les femmes victimes de violences concernant l'accès au droit et à leurs droits sur le lieu de domiciliation de ces femmes.

BENEFICIAIRES :
Public féminin victime de violences (violences conjugales, violences intrafamiliales, violence dans l'espace public, violences dans le milieu du travail…)

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
Permanence à la MJD « cidff93 » de 3H00 d'accueil-entretien et de 3H00 en suivi de dossiers, accompagnement individualisé des femmes victimes de diverses incriminations, recherche de partenariat, réunion de réseau pour permettre un accès au droit de proximité. Capacité et spécificité d'écoute des juristes CIDFF93 et faculté d'interpellation auprès des principaux partenaires dans l'évaluation des pratiques en plus d'une participation à un développement équilibré du territoire.

CONVENTION, ACCORD OU PROTOCOLE :
Convention avec la Ville

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
CIDFF 93

CALENDRIER :
Action annuelle, mise en œuvre 2016

COUT :
12 220 euros dont 6000 euros de financement FIPD en 2015

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Suivi statistique de la nature des demandes sur la localisation du territoire,
Nombre de permanences assurées,
Nombre de femmes ayant pris rendez-vous.

Fiche-action 14 : Améliorer l'accompagnement des femmes victimes de violences et leur accès aux prestations de l'accueil de jour du « Relais des femmes » grâce à l'obtention d'un poste à temps plein d'assistant de service social

Porteur : La Main Tendue

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
L'accroissement du nombre de femmes victimes de violence, formulant une demande d'aide, de conseil, de suivi et d'accompagnement, nécessite un lieu privilégié et adapté à leur situation.

OBJECTIFS :
Accueil de jour en lien avec le dispositif d'urgence « Le Relais des femmes » dont la problématique est les violences conjugales et familiales.

BENEFICIAIRES :
Femmes majeures en difficultés sociale,
Femmes victimes de violences conjugales ou familiales et qui vivent encore à leur domicile,
Femmes se trouvant en solution d'hébergement précaire (hôtel 115, hébergement amical/familial),
Femmes devant assurer seules des responsabilités familiales,
Enfants accompagnant leur mère.

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
Il s'agit d'un espace d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation, ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00.
Les objectifs se déclinent de la façon suivante :
Assurer un accueil individualisé,
Proposer un espace où la personne peut se reposer et penser en toute tranquillité à ses difficultés liées aux violences subies,
Aider la personne à se retrouver dans la dignité par un travail de restauration de l'image de soi, le bien-être et l'hygiène,
Permettre d'accéder ou de retrouver l'accès à ses droits et devoirs,
Il s'agit également de prioriser l'accompagnement physique lorsque la femme va devoir être en contact avec le conjoint violent (lors des audiences par exemple) : conseils juridiques, ouverture de droits aux différentes aides sociales, soutien psychologique.

Services proposés :
Accueil
Nous proposons aux femmes et à leurs enfants de se reposer, la possibilité de prendre une collation le matin (boissons chaudes, jus de fruits et gâteaux secs) et un goûter l'après-midi, de prendre une douche, de laver, sécher et repasser leur linge et de bénéficier de divers dépannages : vestiaire, aide alimentaire …
Sur un deuxième temps et à leur demande, nous leur proposons un entretien individualisé avec un travailleur social afin de faire une évaluation. Ce premier entretien doit permettre à ces femmes d'exposer leur situation librement avec leurs mots et leurs émotions, nous les aidons à classer leurs problèmes rencontrés, pour en dégager les priorités et entrevoir des solutions adaptées. Ce suivi a pour objectif de les accompagner afin qu'elles élaborent un projet et qu'elles trouvent les moyens favorisants leurs aboutissements.

Prestations individuelles
Autour de l'hygiène et de la santé :
Partenariat avec le service municipal de l'hygiène dans un souci de prévention,
Douche,
Buanderie (machine à laver le linge et sèche-linge)
Vestiaire de dépannage,
Autour de l'information et des loisirs, Activité culturelle et spectacle,
Bibliothèque,
Mise à disposition d'informations diverses (locales, administratives…),
Espace aménagé pour les enfants.

Information, orientation et conseil auprès des femmes accueillies dans des domaines variés

(santé; droits; hébergement; enfants) par des professionnels de ces domaines,
Mise en relation avec institutions ou associations extérieures.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
La Main Tendue

CALENDRIER :
De janvier 2016 à décembre 2016, action renouvelée en fonction du montant de la subvention FIPD allouée.

COUT :
284 029 euros dont 22 500 euros de FIPD 2015

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Statistiques trimestrielles afin de mesurer le taux de fréquentation de cet accueil de jour,
Nombre d'entretiens réalisés ainsi que le nombre d'orientations juridiques.

Fiche-action 15 : Soutien aux femmes migrantes victimes de violences

Porteur : ASSFAM

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

Depuis mars 2004, l'ASSFAM est impliquée dans un réseau animé par l'observatoire départemental des violences faites aux femmes (conseil général) sur le territoire de La Plaine Saint-Denis.
Cette même démarche de mise en réseau est en œuvre sur Aubervilliers dans le cadre d'actions dénommées « femmes actives et citoyennes ».
Notre expérience à Saint-Denis nous a sensibilisé à la problématique spécifique des femmes migrantes victimes de violences, pour lesquelles s'ajoutent au problème de la violence, ceux des rapports à leur culture d'origine qui les conduisent à se replier sur elles-mêmes ainsi que des difficultés administratives réelles ou supposées (chantage au titre de séjour par exemple), ayant pour origine la méconnaissance de leurs droits.

OBJECTIFS :

Constituer un groupe de soutien aux femmes migrantes victimes de violences.
Permettre une écoute et une expression des questions interculturelles pour engager des démarches de résolution des difficultés.
Sensibiliser les partenaires de la Ville à la spécificité du vécu du phénomène de violence par les femmes migrantes.
Participer à une réflexion en partenariat et en réseau sur l'accompagnement de ces femmes pour faciliter leur accès aux dispositifs de droit commun.

BENEFICIAIRES :

Femmes migrantes victimes de violences conjugales
Professionnels en contact avec les femmes victimes de violences

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

Groupe de soutien :
Il s'appuiera sur la dynamique de groupe pour aider ces femmes à exprimer leurs difficultés, leurs souffrances et leur permettre de trouver l'énergie pour engager des démarches (groupe d'une quinzaine de femmes).

Ce groupe animé par deux assistantes sociales formées à l'approche interculturelle pourra bénéficier ponctuellement du soutien d'un psychologue spécialiste des questions de violences intra familiales chez les populations migrantes.
Accompagnement social :
Les femmes qui le souhaitent, une fois sensibilisées au sein des rencontres collectives, pourront être accompagnées individuellement, dans la mise en œuvre leurs démarches.
Actions partenariales et en réseau
Participation à un comité de pilotage animé par la Ville d'Aubervilliers et mettant en réseau les professionnels concernés par les violences faites aux femmes (commissariat, service social municipal, réseau femmes actives et citoyennes, services de la Ville, CIDF, droit des femmes...) afin de mieux collaborer entre services et mener une réflexion sur les campagnes de mobilisation.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :

Pilote : ASSFAM
Partenaires : Service « droits des femmes » de la Ville d'Aubervilliers, Service social municipal, Réseau femmes actives et citoyennes, CIDFF, CHRS la main tendue, SOS Femmes de Bondy, Cellule des interventions de la préfecture de Bobigny.

CALENDRIER :

Dans l'année 6, rencontres minimum du groupe de soutien (une tous les deux mois),
Au moins 4 rencontres partenariales dans l'année,
Accompagnement social réalisé auprès d'une dizaine de femme tout au long de l'année.

COUT :

10 300 euros en 2015 dont 6300 euros FIPD

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :

Nombre de femmes participant au groupe,
Nombre de séances réalisées avec le groupe,
Nature des problèmes rencontrés par les femmes,
Difficultés traitées, Réorientations réalisées,
Nombre de réunions partenariales,
Diversité des partenaires rencontrés,
Implication de l'ASSFAM dans les productions du comité de pilotage (plaquettes d'information, campagnes de sensibilisation, protocoles…).

Fiche-action 16 : Hébergement des femmes victimes de violences au sein du couple

Porteur : La Main Tendue

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
Un manque de solution d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales.

OBJECTIFS :
Renforcer les possibilités d'hébergement des femmes victimes en complément des moyens existants.

BENEFICIAIRES :
Femmes victimes de violences au sein du couple et leur(s) enfant(s)

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
L'association La Main Tendue loue quatre appartements permettant l'accueil de femmes victimes accompagnées le cas échéant de leur(s) enfant(s).
La durée de l'hébergement peut aller jusqu'à un mois renouvelable trois fois, sachant que les modalités d'intégration d'autres structures à moyen terme seront recherchées via le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) du 93. Dès leur entrée dans les lieux, les personnes accueillies font l'objet d'un accompagnement assuré par un travailleur social du service.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Pilote : La Main Tendue
Partenaires : Ville – Association La Main Tendue – Unité DRIHL 93 – CAF - CMP – CMPP – OPHLM – Police Nationale – SIAO urgence et insertion-115 – associations

CALENDRIER :
Action pérenne

COUT :
Budget prévisionnel 2016 (12 mois) : 200 000 euros

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Nombre de personnes accueillies en structure d'hébergement,
Durée d'hébergement,
Actions menées dans l'accompagnement des personnes.

Fiche-action 17 : Convention « Un toit pour elle »

Porteur : Conseil Départemental – Ville - OPH

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

En France une femme meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint, ex-conjoint, concubin ou ex-concubin…

Au total, 675 000 femmes ont été victimes de violences soit de leur compagnon soit d'un autre membre de la famille. A ce chiffre s'ajoute chaque année 70 000 mariages forcés, 65 000 viols et 30 000 femmes ou fillettes sexuellement mutilées ou menacées de l'être, sans compter les violences exercées sur le lieu de travail (harcèlement moral, sexuel…).

Ainsi, il convient de pouvoir accompagner ces femmes dans le parcours qu'elles ont à affronter. La nécessité d'un toit leur permet de pouvoir se sentir en sécurité dans leur logement et permet le début d'une reconstruction.

OBJECTIFS :

Mise à disposition d'un appartement par an par la Ville et par l'OPH pour une femme victime de violence orientée par le coordonnateur : l'Observatoire départemental contre les violences faites aux femmes

BENEFICIAIRES :

Femmes victimes de violences répondant aux critères de la convention et orientées par l'Observatoire :

Des femmes suivies par les associations Amicale du Nid ou Sos Femmes,

Des femmes repérées et suivies par le parquet dans le cadre du dispositif « *Femmes en très grand danger* »,

Des femmes non admises au dispositif « *Femmes en très grand danger* » mais en situation de dangerosité ou bénéficiant d'une ordonnance de protection prévue par la loi n°2010-769 du 9 juillet 2010,

En dernier lieu, des candidatures de femmes victimes de violences prêtes au relogement pourront être présentées par l'Observatoire des violences envers les femmes.

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

Il s'agit de mettre à disposition d'une femme victime de violence un logement pérenne par an. Les propositions du service logement de la Ville et de l'OPH devront prendre en compte la spécificité des traumatismes subis et permettre aux femmes victimes des violences de vivre dans un environnement sécurisant. Ceci implique, notamment, que le logement proposé ne soit pas un rez-de-chaussée.

CONVENTION, ACCORD OU PROTOCOLE :

La convention « un toit pour elle » est signée tous les 3 ans entre les différents partenaires.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :

Pilotes : l'Observatoire départemental contre les violences faites aux femmes, le service logement pour le Contingent Ville, l'OPH pour le contingent OPH

Partenaires : PAVIP, Sos Femmes, Amicales du Nid

CALENDRIER :

Action pérenne

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :

Nombre de femmes relogées,

Nombre de logements mis à disposition.

Fiche-action 18 : Intervenant social en commissariat (ISC)

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
Le parcours d'une personne victime d'infraction est jalonné de démarches et d'étapes qui sont autant de rencontres parfois éprouvantes avec des professionnels, acteurs, institutionnels ou privés, fonctionnaires d'un service public ou membres de professions libérales. En outre, ces prises en charge sont souvent cloisonnées et faiblement ordonnées.

OBJECTIFS :
L'intervenant social en commissariat doit, au travers des interventions et de l'accueil des plaignants, assurer la prise en charge sur le plan social des publics en détresse dont le traitement et le suivi ne relèvent pas de la compétence de la police, et orienter et accompagner ces personnes vers les instances les plus adéquates grâce au réseau sociaux existants sur la commune.

BENEFICIAIRES :
Toute personne se présentant au commissariat se déclarant victime directe ou indirecte d'une infraction pénale, devant bénéficier d'une prestation d'accueil, d'une prise en charge, d'un accompagnement ou d'une orientation, soit à sa demande, soit sur la proposition du fonctionnaire de police.
Personnes vulnérables en situation difficile, identifiées par les forces de police à l'occasion des missions de surveillance, alors même qu'aucune infraction pénale n'est formellement établie.

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
Les missions des Intervenants Sociaux en Commissariat ont été définies par une circulaire du 21 décembre 2006 instaurant un « cadre de référence des intervenants sociaux dans les commissariats de police et unités de gendarmerie», et visant à fixer leur champ d'intervention. *Les principales missions de l'intervenant social (…) sont les suivantes : évaluer la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière ; réaliser l'intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire : actes éducatifs ou de médiation sociale, assistance technique, action de soutien, d'information et d'orientation ; faciliter l'accès de la personne aux services sociaux et de droit commun concernés ».*

L'ISC a pour mission l'accueil, l'écoute active, évaluation sociale, l'orientation, facilitateur de lien.

Saisi à la fois par les policiers ou par demandes directes des habitants, l'ISC intervient sur plusieurs champs d'action : victime / auteur / santé mentale / personne désœuvrée….

CONVENTION, ACCORD OU PROTOCOLE :
Convention de mise à disposition d'un intervenant social en commissariat : la préfecture, la DTSP et la Ville

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Pilote : Ville
Partenaires : Police Nationale, Association SOS Victimes 93, Ville, Préfecture, Service social Municipal, associations locales….

CALENDRIER :
Action pérenne

COUT :
Action soutenue dans le cadre du FIPD

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Nombre de dossiers suivis par l'intervenant social,
Nombre de réunions partenariales.

Fiche-action 19 : Accompagnement juridiques des victimes : permanence de l'association d'aide aux victimes SOS Victimes

Porteur : SOS Victimes

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
Le parcours d'une personne victime d'infraction est jalonné de démarches et d'étapes qui sont autant de rencontres parfois éprouvantes avec des professionnels, acteurs, institutionnels ou privés, fonctionnaires d'un service public ou membres de professions libérales.
En outre, ces prises en charge sont souvent cloisonnées et faiblement ordonnées.

OBJECTIFS :
Permanence hebdomadaire d'aide aux victimes assurée à la Maison de la Justice et du Droit : information sur les droits et procédures, aide dans les démarches.

BENEFICIAIRES :
Toute personne victime d'infraction pénale.

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
Permanence une demi-journée par semaine au sein de la Maison de Justice et du Droit.

CONVENTION, ACCORD OU PROTOCOLE :
Convention de partenariat entre la Ville et l'Association qui prévoit les permanences au sein de la MJD et des interventions ponctuelles de sensibilisation ou de prise en charge en fonction des besoins

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Pilote : SOS Victimes
Partenaires : Ville + TGI Bobigny

CALENDRIER :
Action pérenne

COUT :
8700€ pour la Ville

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Nombre de dossiers suivis par le juriste,
Nombre de permanences assurées,
Nombre de situations suivis par le juriste.

Fiche-action 20 : Accompagnement psychologique des victimes : Unité de victimologie

Porteur : Ville – Conseil Départemental

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
On estime que 30% des victimes sont victimes d'un PTSD (syndrome de stress post-traumatique), qui provoque un certain nombre de difficultés comme des troubles du sommeil, des symptômes de reviviscences (pensées récurrentes sur les violences), des troubles de la concentration…
Tous ces symptômes doivent impérativement être pris en charge faute de quoi la victime restera à l'état de victime et ne pourra pas reprendre le court normal de sa vie

OBJECTIFS :
Prise en charge psychologique des victimes d'infractions pénales.

BENEFICIAIRES :
Toutes personnes victimes d'infraction pénale.

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
Deux unités de victimologie ont été mises en place,
Une demi-journée prise en charge par la Ville,
Une demi-journée prise en charge par le Conseil Départemental,
Elles sont assurées par une psychologue spécifiquement formée en victimologie et ont lieu au Centre Municipal de Santé.

CONVENTION, ACCORD OU PROTOCOLE :
Convention entre la Ville et l'Institut de Victimologie de Paris
Convention entre la Ville et le Conseil Départemental pour la mise à disposition d'un bureau au Centre Municipal de Santé.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Pilote : PAVIP - CMS
Partenaires : Observatoire Départemental contre les violences faites aux femmes, Institut de Victimologie de Paris.

CALENDRIER :
Action pérenne

COUT :
Action soutenue dans le cadre du FIPD

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Nombre de dossiers suivis par la psychologue,
Nombre d'orientations vers une thérapie,
Nombre de rdv fixés,
Nombre de dossiers suivis par la psychologue,
Nombre de réunions partenariales.

Fiche-action 21 : Sensibilisation / formation des professionnels

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
Parce que les lois évoluent quotidiennement, parce que les dispositifs évoluent, parce que des nouveaux professionnels arrivent sur la Ville, il est nécessaire de pouvoir continuellement organiser des moments de sensibilisation thématique auprès des professionnels.

Les professionnels seront les vecteurs des informations auprès des usagers.
Ces informations pourront également servir au quotidien.

OBJECTIFS :
Sensibiliser les professionnels,
Veille juridique,
Meilleure connaissance des outils juridiques.

BENEFICIAIRES :
Professionnels du territoire

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
En fonction de l'évolution législative, en fonction des créations, évolutions, ou suppression des dispositifs des réunions partenariales seront organisées.
Elles permettront une veille législative par exemple, un apprentissage de thématiques…
Assurées par des professionnels référents : associations spécialisées, services spécialisés ou autre.

Réunions tous les deux mois sur des thématiques spécifiques à l'Hôtel de Ville regroupant les professionnels de la Ville et les partenaires.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Pilote : PAVIP (DPS)
Partenaires : Services municipaux, associations, professionnels de santé….

CALENDRIER :
Janvier 2017

COUT :
Coût éventuel des intervenants extérieurs

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Nombre de thématiques abordées,
Nombre de professionnels investis,
Qualité des interventions,
Nombre de réunions organisées.

Fiche-action 22 : Maison de Justice et du Droit

Porteur : Ville - Justice

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
L'accès au Droit et à la Justice est une exigence démocratique essentielle de notre société. Le tribunal est une institution qui reste trop souvent perçue comme lointaine des habitants de nos quartiers et l'insécurité juridique, résultant d'un manque d'information et de suivi, dans laquelle se trouvent de nombreuses personnes, peut représenter un facteur de rupture du lien social.

Inaugurée le 8 mars 2000 la MJD répondait à deux orientations :
- Réduire " l'effet de distance " entre le droit et les citoyens en instaurant une justice de proximité et en facilitant l'accès au droit pour tous ;
-Fédérer au sein d'une même structure les services publics qui concourent à l'application du droit.

Aujourd'hui, elle est un acteur majeur de l'accès au droit pour les Albertivillariens, elle doit devenir centrale, et bénéficier à tous les usagers ayant besoin d'informations juridiques.

OBJECTIFS :
Favoriser l'accès aux droits,
Favoriser l'apprentissage des obligations,
Assurer une meilleure écoute, orientation des victimes,
Aider à la résorption des conflits de la vie civile,
Développer les possibilités de traitement pénal.

BENEFICIAIRES :
Population de la ville et des communes limitrophes.

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
Dans les locaux mis à disposition par la Ville, développement de deux volets :

Volet pénal et Justice civile :
Alternatives aux poursuites mises en œuvre par un délégué du Procureur à l'attention des majeurs et des mineurs,

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation pour le suivi des mesures judiciaires,

Conciliateur de Justice, chargé d'offrir une alternative à la saisine du Tribunal d'Instance ou de Grande Instance en cas de litige civil

Accès aux droits :
Permanences d'avocats du Barreau de la Seine Saint-Denis,
Permanences du Conseil Départemental d'Accès du Droit (CDAD),
Permanence de l'association SOS victimes 93, chargée d'accueillir les victimes d'infractions pénales,
Permanence d'écrivains publics,
Médiation familiale civile portée par ADSEA-ADEF,
Soutien à la fonction parentale, portée par l'ADSEA,
Droit des étrangers et de la nationalité : permanences de la Ligue des Droits de l'Homme et de l'association ANGI,
Permanence de l'association Léo Lagrange pour le droit de la consommation, et le surendettement,
Permanences de l'ADIL pour la prévention des expulsions locatives et le droit du logement,
Accueil et entretien individuel des femmes victimes de violences (conjugales, intrafamiliales, dans l'espace public, dans le milieu du travail…) par une juriste du CIDFF,
Permanence du Défenseur des Droits,
Permanences de l'association AJBF intervenant le droit du travail.

CONVENTION, ACCORD OU PROTOCOLE :
Une convention de fonctionnement existe depuis 2011 entre la Ville et le TGI de Bobigny.
L'ensemble des permanences financées par la Ville sont cadrées par une convention liant les deux parties.

AXE 2 : AIDE AUX VICTIMES ET ACCES AU DROIT

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :

Pilote : Tribunal de Grande Instance, Ville

Partenariat : Parquet, SPIP, Association intervenantes, acteurs locaux.

CALENDRIER :

Structure ouverte depuis mars 2000

COUT :

Permanences :

Environ 40 000€ par an financées par la Ville

Autres frais de fonctionnement :

Charge de personnel Ville : 30 000€

Charges d'entretien des locaux : 10 000€ euros

Fluides : 4 000€ euros

Frais téléphonique : 2000 euros

Documentation : 200 euros

Subvention Contrat de Ville : 18 000 euros en 2015.

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :

Nombre de personnes reçues téléphoniquement et physiquement, et fréquentation des permanences

Nombre de permanences assurées,

Nombre d'orientations réalisées,

L'évaluation des permanences se fait dans le cadre du Conseil de MJD tel que prévu par la convention de fonctionnement. C'est cette instance qui propose les développements à apporter.

Fiche-action 23 : Actions de sensibilisation des habitants et /ou des parents

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
La Ville d'Aubervilliers est un territoire fortement précarisé avec des nombreuses difficultés socio-économiques, sociales…
Les habitants sont souvent éloignés de toutes les institutions publiques et ne bénéficient que très peu de l'ensemble des dispositifs existants.
Ils ne font que très peu valoir leurs droits par méconnaissance des systèmes, des lois…
Sensibiliser, informer, former, mobiliser, s'organiser, participer, s'approprier, devenir acteur… des étapes, des tremplins nécessaires pour que chacun soit en mesure d'agir sur son quotidien et de changer le cours des choses.

OBJECTIFS :
Développer,
Mobiliser les habitants,
Connaitre ses droits et ses devoirs,
Transmission d'outils de résolution de conflits.

BENEFICIAIRES :
Habitants d'Aubervilliers

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
S'approprier le droit c'est aussi être en capacité d'être acteur dans la résolution des conflits auxquels on est parfois confrontés, qu'ils soient de dimension individuelle ou collective.

Il s'agira également de mener des actions de sensibilisation auprès des parents pour leur permettre de faire valoir leurs droits sur différentes thématiques. La parentalité est un enjeu fort et nécessaire.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Pilote : PAVIP – MJD
Partenaires : Professionnel de la Justice, associations spécialisées….

CALENDRIER :
2017-2018

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Nombre d'habitants investis,
Problématiques correspondant aux besoins des habitants,
Nombre de réunions,
Nombre de professionnels intervenants.

Au travers de cet axe, la Ville engage des actions, dont certaines sont menées avec la Police Nationale et les bailleurs. L'attente de sécurité et de lutte contre les incivilités est très forte chez les habitants. Une démarche globale favorisant des concertations entre différents acteurs et l'utilisation de divers outils existants sera privilégiée. Ces fiches concernent alors tous les outils, les instances, les diapositifs surlesquels les acteurs peuvent s'appuyer pour assurer la tranquillité publique sur le territoire.

Fiche-action 24 : La Police Municipale

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
Le maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique. De ce fait, la Police Municipale est chargée de l'application des pouvoirs de Police du Maire.

OBJECTIFS :
Garantir une présence régulière et de proximité sur le terrain,
Assurer la tranquillité publique, la sécurité des habitants et des biens communaux et la salubrité publique,
Verbaliser les stationnements payants, gênants… et enlèvement des véhicules,
Assurer la sécurité des manifestations et des cérémonies,
Mener des actions de sensibilisation à la sécurité routière,
Renseignement et orientation de la population rencontrée sur la voie publique.

BENEFICIAIRES :
L'ensemble des habitants de la ville.

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
La Police Municipale est composée de 26 Policiers Municipaux, 12 agents de sécurité de la voie publique (ASVP), 11 agents de sécurité des parcs et jardins (ASPJ), 30 vacataires écoles.
Ouverte de 8h à 20h du lundi au vendredi et de 8h à 15h le samedi.
La Police Municipale accomplit les missions dévolues aux PM par les textes en matière de contraventions au code de la route, aux arrêtés municipaux, constatation de crimes et délits…
La Police Municipale travaille en collaboration quotidienne avec la Police Nationale.
Afin de mieux répondre à la problématique du stationnement sur la ville, une brigade fourrière a été créée en février 2016. Elle est spécialement dédiée à cette problématique. Cette brigade comprend également les ASVP en charge de la verbalisation du stationnement payant et gênant.

Les ASPJ ont pour mission la surveillance des parcs de la Ville, et notamment le parc Stalingrad.
Les vacataires école sont présents à chaque entrée et sortie des classes pour assurer la sécurité des enfants et de leurs parents lors de la traversée sur les passages piétons.

CONVENTION, ACCORD OU PROTOCOLE :
Convention de coordination Police Municipale-Police Nationale en cours de réalisation

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Pilote : Police Municipale
Partenaires : Police Nationale, services municipaux, Plaine Commune, associations…

CALENDRIER :
Tout au long de l'année

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Nombre de verbalisations,
Nombre d'interventions,
Nombre d'appels téléphoniques d'habitants,
Nombre d'enlèvements de véhicules.

Fiche-action 25 : De l'implantation à l'extension de la vidéoprotection

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
L'installation de la vidéoprotection urbaine à Aubervilliers a été le fruit d'un travail de plusieurs années qui doit contribuer à la sécurisation des espaces à disposition du public.
Au 1er janvier 2016, la Ville est équipée de 5 caméras installées en Zone de Sécurité Prioritaire (Villette-quatre chemins) reliées à un Centre de Supervision Urbaine au sein de la Police Municipale.
En 2016, des travaux ont été réalisés pour permettre le visionnage direct des images au sein de la Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité (DTSP) pour favoriser des actions plus efficaces des forces de police

OBJECTIFS :
Prévenir la délinquance et les incivilités avec une surveillance du secteur,
Surveiller les équipements publics,
Réguler le trafic routier.

BENEFICIAIRES :
L'ensemble des habitants.

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
Etablir un plan d'extension, et déterminer les lieux prioritaires en corrélation avec les besoins de la PM et du commissariat d'Aubervilliers,
Etendre le dispositif de caméras sur le territoire,
Réunions partenariales de réflexion, et de concertation pour une validation par la Préfecture du Programme.

CONVENTION, ACCORD OU PROTOCOLE :
Arrêtés préfectoraux.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Pilote : PAVIP, PM (DPS)
Partenaires : l'Etat, le commissariat d'Aubervilliers, bailleurs, entreprises privées

CALENDRIER :
2016 à 2018

COUT :
Coût en investissement
Coût en fonctionnement

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Nombre d'élucidations grâce aux images visionnées,
Nombre d'interventions suite au visionnage des caméras,
Nombre de réquisitions de la Police Nationale,
Nombre de caméras installées.

Fiche-action 26 : Les Protocoles d'Intervention Publique (PIP)

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

Les troubles à l'ordre public, les troubles de jouissance, les conflits de voisinage, les répétitions d'actes de délinquance ou d'incivilités sur une commune sont généralement la conséquence du croisement de nombreuses problématiques : incivilités (dépôts de détritus, insultes, nuisances sonores, stationnements gênants…), actes de délinquance (vols à l'arraché, vols à la portière…), et trafics divers.

Par ailleurs, le territoire sur lequel ces troubles se produisent peut en lui-même favoriser ces situations (squats, habitat dégradé, éclairage faible, voirie défectueuse…).

Or, la résolution de ces problématiques, aussi complexes que diversifiées, implique l'intervention de différents acteurs dans une action souhaitée transversale et globale : Services de la Ville et de la Communauté d'Agglomération, Services de l'État (la Police Nationale notamment), associations, bailleurs sociaux,… Nombreux sont les professionnels susceptibles d'agir ensemble et en complémentarité au cœur des enjeux de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.

OBJECTIFS :

Améliorer le cadre de vie des habitants et faire baisser le sentiment d'insécurité du aux difficultés rencontrées.

BENEFICIAIRES :

Les habitants

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

1. Identification du trouble par la Maire, un élu, une interpellation de la population, un Service de la Ville, ou encore un partenaire, sur une zone ciblée du territoire (s'étendant d'une seule adresse à un petit quartier).

2. Organisation d'une « maraude » d'élus qui se rendent alors sur place de façon inopinée aux heures présumées du trouble.

3. Si les faits et l'impossibilité d'y mettre fin sont constatés, le Service PAVIP établit un **diagnostic** partagé de la situation avec le soutien de tous les partenaires potentiellement concernés.

Un plan d'action est établi sur 4 axes :

- Axe Sécurisation et tranquillité du site
- Axe Aménagement et amélioration du cadre de vie
- Axe Dynamisation de la vie sociale du site
- Axe Accompagnement socioéducatif de la jeunesse et insertion socioprofessionnelle

4. Organisation d'une rencontre avec les habitants victimes des troubles observés, en présence du Maire adjoint à la prévention sécurité-prévention, des élus de quartier, des services acteurs du plan d'action et des éventuels partenaires institutionnels.

5. Mise en œuvre des préconisations du protocole (amendées suite à la rencontre avec les habitants

6. Suivi de la réalisation au travers d'une part, de nouvelles réunions techniques rassemblant l'ensemble des partenaires mobilisés, et d'autre part, de rencontres avec les habitants.

Les comités techniques, comme les réunions publiques, se tiennent deux à trois fois par an.

Ce modèle de PIP est amené à évoluer en fonction des problématiques rencontrées.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :

Pilote : PAVIP (DPS)

Partenaires : commissariat, Plaine-Commune, services municipaux, associations locales…

AXE 3 : TRANQUILLITE PUBLIQUE ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

CALENDRIER :

Un PIP a vocation à agir sur une problématique pendant un temps donné.
Plusieurs protocoles peuvent exister sur différents territoires.

COUT :

Les Protocoles d'Intervention Publique n'ont pas de budget spécifique. Leur coût correspond avant tout à la rémunération des fonctionnaires des services et des acteurs partenaires qui participent à leur mise en œuvre. Pour le reste, la mise en place du plan d'action a nécessairement des coûts, en particulier sur les aménagements techniques qui pourraient être prévus dans le plan d'action. Chaque acteur (bailleurs, services techniques, services de la Ville, unité voirie de Plaine Commune,...) prend donc à sa charge les moyens définis et acceptés collectivement au départ.
Certaines actions peuvent être financées dans le cadre du FIPD.

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :

Amélioration du cadre de vie,
Baisse des actes de délinquance,
Satisfaction des habitants,
Participation des partenaires.

Fiche-action 27 : La médiation sociale de nuit : AuberMédiation

Porteur : AuberMédiation

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

De façon récurrente, le territoire albertivillarien rencontre des difficultés, aussi bien au sein des habitats collectifs que sur la voie publique. Les problématiques sont multiples : regroupements gênants, occupations de parties communes, agressions sur la voie publique, trafics, dégradations, attitudes intimidantes auprès de la population, etc….

Certaines de ces problématiques provoquent un sentiment d'insécurité ou d'incompréhension devant ces phénomènes/comportements, et d'abandon par les pouvoirs publics. Ce dispositif a vocation à permettre une présence humaine visible et rassurante de nuit sur l'espace public et tend à rassurer, à aider la population et ainsi lutter contre le sentiment d'insécurité.

OBJECTIFS :

Présence sur l'espace public,
Accompagnement des personnes (accompagnement des personnes âgées, aide aux personnes vulnérables),
Prévenir, informer et orienter la population,
Veille technique: signaler les défauts techniques aux services et institutions compétentes,
Veille sociale: écouter, dialoguer, répondre aux situations de détresse sociale (sans abris, usagers de drogues, groupe de jeunes, habitants…),
Médiation sociale: régler des conflits entre des individus ou des groupes, régler les difficultés par le dialogue,
Requérir l'intervention des services compétents, en particulier en cas d'urgence.

BENEFICIAIRES :

Les Albertivillariens présents sur les zones d'intervention des médiateurs, locataires et/ou propriétaires

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

Le dispositif assure un service continu tout au long de l'année, du mardi au samedi sur deux secteurs déterminés. Les médiateurs interviennent sur le

territoire albertivillarien entre 16h et 01h selon la période de l'année (les horaires varient selon les réalités saisonnières).

Quatre maraudes sont réalisées par soir. Elles sont pédestres afin de couvrir l'entièreté des espaces : voie publique, parkings aériens et souterrains, l'ensemble des parties semi-privées des habitations (caves, étages, halls,…).
Les activités des médiateurs se déclinent selon 4 axes : la communication (échanges avec les habitants, recueil d'informations relatives à des problématiques émergentes), l'aide à la personne (auprès des personnes âgées, des grands précaires, des personnes isolées), la sensibilisation (aux règles du bien-vivre ensemble, aux nuisances sonores, aux détritus, aux jeux dangereux, au comportement sur la route,…), l'intervention (sur les gestions de conflits, sur les ouvertures sauvages de vannes d'eau, sur les accompagnements hors des parties communes d'habitations,…).
Une veille technique est assurée quotidiennement. Les dysfonctionnements relevés sont relayés aux services compétents le lendemain de leur constat (le lundi pour les éléments relevés au cours du week-end).

CONVENTION, ACCORD OU PROTOCOLE :

Une convention constitutive du Groupement d'intérêt Public régie le fonctionnement du dispositif.

AXE 3 : TRANQUILLITE PUBLIQUE ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :

Pilote : AuberMédiation

Partenaires : Ville, OPH, RIVP, I3F, France Habitation, Simply Market, Acsé, plaine commune, service municipaux….

CALENDRIER :

2014 - 2020

COUT :

673 047 euros (pour l'année 2015)

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :

Diminution des actes d'incivilité sur les secteurs investigués par les médiateurs,

Diminution du climat d'insécurité,

Dissolution des regroupements visibles et envahissants,

Amélioration du cadre de vie (diminution des dysfonctionnements techniques),

Réappropriation de l'espace par les habitants de la Ville,

Impulsion d'une reprise d'activité pour les plus désinsérés.

Fiche-action 28 : La cellule bailleurs

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
La Cellule Bailleurs est un dispositif récurrent. Une fois par mois, l'ensemble des membres de cette cellule se réunisse afin d'échanger sur les différentes incivilités et nuisances rencontrées par les bailleurs sociaux sur leurs patrimoines.

Parmi les problématiques les plus fréquentes se trouvent : les regroupements au sein des parties communes, les nuisances sonores, les dégradations des halls et des étages, les jets de déchets, les incivilités en général, les squats, les trafics et la consommation de stupéfiants, le stationnement gênant et illégal…

OBJECTIFS :
L'objectif principal de ce dispositif de veille est de soutenir la construction d'une relation de confiance entre les bailleurs sociaux et les services de Police, de façon à faciliter l'entraide entre ses deux partenaires pour permettre :

Orientation efficace des interventions de Police sur les zones en difficultés,
Collaboration en matière de lutte contre les trafics de stupéfiant,
Connaissance et compréhension des problématiques,
Echanges/ questions-réponses,
Etat des lieux des difficultés,
Rencontre entre les bailleurs et la PM et la PN,
Présentation des dispositifs partenariaux.

BENEFICIAIRES :
Les bailleurs

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
Réunions mensuelles organisées en Mairie regroupant le Commissariat, la Police Municipale, les médiateurs de nuit, et les différents bailleurs.
Sont évoquées les informations des polices nationale et municipale, les actions menées par Aubermédiation, les difficultés rencontrées par chaque bailleur.

Les polices sont amenées à répondre à des questions concrètes que se posent les bailleurs en matière de réglementation, d'interventions….

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Pilote : Ville
Partenaires : Commissariat d'Aubervilliers, Police Municipale, Aubermédiation, bailleurs

CALENDRIER :
Action pérenne, une réunion mensuelle

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Nombre de réunions,
Nombre de difficultés résolues,
Nombre de bailleurs présents.

Fiche-action 29 : La Mécanique sauvage

Porteur : Ville – Commissariat

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
La mécanique sauvage se déroule sur la voie publique et entraine des salissures, des huiles, de nombreux véhicules dans de mauvais état.
Le travail réalisé par un « mécanicien » est illégal.
Elle est pour les habitants une véritable problématique à laquelle ils sont confrontés au quotidien.

OBJECTIFS :
Lutter contre ce phénomène en apportant des réponses coercitives mais également préventives.

BENEFICIAIRES :
Les habitants impactés par cette problématique

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
Mise en place d'arrêtés municipaux,
Montage d'opérations planifiées et concertées avec les différents services partenaires,
Aménagement urbain.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Pilote : Police Municipale, Police Nationale
Partenaires : Plaine Commune….

CALENDRIER :
2016.
Actions annuelles et pérennes

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Nombre de verbalisations
Nombre d'enlèvements de véhicules,
Nombre de procédures
Compte-rendu d'opération

Fiche-action 30 : Sécurisation des marchés forains

Porteur : Police Nationale – Police Municipale

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

La Ville d'Aubervilliers accueille sur son territoire trois marchés forains qui sont situés au cœur des pôles commerciaux du Centre-Ville, de Villette-Quatre Chemins et du Montfort. Ces marchés forains regroupent plus de 250 entreprises qui travaillent chaque semaine sur la commune. Ils sont régis par un contrat de concession avec l'entreprise MANDON, ainsi qu'un règlement des marchés qui fixe les obligations des commerçants.

Des difficultés grandissantes d'application du contrat de concession ainsi que du règlement qui définissent le périmètre et l'organisation du marché sont constatées, ainsi que des problématiques de stationnement gênant aux abords des marchés.

Ces lieux commerciaux très fréquentés le week-end, sont des endroits où sont commis beaucoup de vols à l'étalage et de vols à la tire, et où se pratique la vente à la sauvette.

OBJECTIFS :

Renforcer la sécurité des commerçants des marchés et de leurs clients par une présence visible et dissuasive de la Police Nationale, et des agents de police municipale,

Éviter le développement de la vente illicite,

Eviter les vols par les pickpockets,

Eviter le stationnement gênant,

Assurer le respect des périmètres.

BENEFICIAIRES :

Clients, commerçants non sédentaires.

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

Accompagnement par la Police Municipale du personnel chargé de faire respecter le règlement des marchés en vigueur.

Présence ciblée des forces de police sur les marchés, dans le cadre d'une présence dissuasive et afin notamment d'appliquer l'arrêté municipal relatif à la vente à la sauvette.

Participation de la Direction Prévention Sécurité à la commission des marchés, afin de faire le lien avec la Police Nationale.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :

Pilote : Police Nationale, Police Municipale

Partenaires : service commerce de la Ville, commerçants…

CALENDRIER :

Action annuelle et pérenne

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :

Evolution des plaintes (vols à la tire, vols à l'étalage, …)

Nombre de procédures et de rapports faits quant à la vente à la sauvette.

Fiche-action 31 : Sécurisation des transports publics

Porteur : Police Nationale – RATP – Police Municipale

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
Des agressions commises à l'égard des personnes et usagers. Des vols et des dégradations. Des stationnements gênant la fluidité du trafic.

OBJECTIFS :
Assurer une meilleure sécurité des machinistes, conducteurs et passagers des bus par une présence policière plus importante à certaines heures et à des endroits stratégiques définis en liaison avec la RATP et les analyses produites par l'Observatoire de la Sécurité,
Programmer les opérations de contrôle sur les voies de bus menées par les agents RATP accompagnés par la Police Nationale,
Améliorer la fluidité du trafic routier.

BENEFICIAIRES :
Les voyageurs RATP

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
Opérations conjointes mensuelles entre la RATP et la Police Nationale,
Présence ciblée à certaines heures, notamment sorties d'école, terminus de lignes de bus, Noctilien,
Prises de contact avec le personnel RATP : agents de maîtrise du terminus mairie, machinistes, agents de station du Fort d'Aubervilliers et contacts fréquents avec les Centres Bus d'Aubervilliers et de Flandre,
Verbalisation et mise en fourrière des véhicules stationnés gênant la circulation des bus (en particulier les couloirs de bus : avenue V. Hugo et rue de la Haie Coq), afin de diminuer les temps de transport et d'éviter les conflits entre machinistes et automobilistes,
Etudes spécifiques dans le cadre de l'Observatoire de la Sécurité,

CONVENTION, ACCORD OU PROTOCOLE :
Mise en place de planification la sécurisation du personnel RATP et opérations de verbalisation gênants la circulation des bus sur des axes stratégiques

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Police Nationale, Police Municipale, RATP.

CALENDRIER :
Action pérenne et annuelle.

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Respect du calendrier planifiant les opérations conjointes de contrôle,
Fréquence des prises de contact entre la Police Nationale et les agents de la RATP,
Etude de l'impact des verbalisations et mises en fourrière sur la fluidité du trafic.

La stratégie territoriale est pilotée par la Maire, en liaison avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Le coordonateur du CLSPD, en l'espèce, le responsable du service PAVIP de la Ville, en assure le bon fonctionnement.

Il est aussi indispensable d'entamer une démarche de communication et d'information à destination des habitants, des institutions, des services pour présenter les missions, les actions, les projets dans le cadre de la prévention de la délinquance.

Fiche-action 32 : Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance d'Aubervilliers (CLSPD)

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

La stratégie territoriale est animée et pilotée par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).
Présidé par la Maire, il comprend : le Procureur, le Préfet, le Conseil Départemental, Plaine Commune, le commissariat, les associations locales, les services municipaux…
CLSPD plénier : il permet de présenter les caractéristiques et l'évolution de la délinquance, de faire le bilan des actions, de définir les perspectives locales.
CLSPD restreint : il permet de piloter les différents groupes de travail, de proposer des orientations et des diagnostics, d'évoquer des événements particuliers ou urgents.

OBJECTIFS :

Organiser, débattre, décider, proposer des actions sur les thématiques de la stratégie territoriale de prévention,
Faire vivre la stratégie.

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

Le CLPSD plénier se réunira une fois par an. Les invitations seront à destination de tous les professionnels concourant à la prévention de la délinquance, tranquillité publique, aide aux victimes, prévention de la récidive…

Le CLSPD restreint se réunira 2 fois par an (fin du 1er semestre, fin du 2e semestre). Il sera composé de la Ville, de la Sous-Préfecture, du Parquet, du Conseil Départemental, du commissariat d'Aubervilliers. En fonction de l'ordre du jour des partenaires pourront être invités.
Le CLSPD est régi par un règlement intérieur qui devra être réalisé et validé ; et sa composition doit être actée par un arrêté municipal.

L'ensemble sera coordonné par le coordinateur CLSPD de la Ville, qui est le responsable du service PAVIP.

CONVENTION, ACCORD OU PROTOCOLE :

Règlement intérieur
Arrêté municipal

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :

Pilote : PAVIP (DPS)
Partenaires : Parquet, Commissariat, Sous-Préfecture…..

CALENDRIER :

Septembre 2016

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :

Nombre de CLSPD plénier,
Nombre de CLSPD restreint,
Ordre du jour des réunions,
Implications des partenaires.

Fiche-action 33 : Groupes de travail thématiques

Porteur : Ville ou tout autre partenaire volontaire

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
Pour répondre à des problématiques particulières ou des difficultés territoriales il est indispensable de pouvoir mettre en place des groupes de travail de professionnels locaux. Ils permettent de traiter concrètement les problématiques de terrain pour comprendre la situation et essayer d'y remédier.
Pilotés par le CLSPD, ils se réunissent sur le long, moyen ou court terme en fonction des besoins.

OBJECTIFS :
Ils sont des instances avec des partenaires locaux sur des problématiques concrètes dont les objectifs sont :
L'échange
Un état des lieux d'une situation / une meilleure connaissance des partenaires,
La mise en place de réseau d'appui et de soutien.

BENEFICIAIRES :
Professionnels

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
Proposition de groupes : Contre les violences faites aux femmes (groupe de travail existant)
Echange et partage d'informations (Charte de partage d'informations / déclaration unique CNIL).

D'autres groupes de professionnels peuvent être organisés en fonction des besoins.

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Pilote : Ville ou tout autre partenaire volontaire

CALENDRIER :
Relance du groupe de travail contre les violences faites aux femmes : septembre 2016.
Création du groupe de travail « échange et partage d'information » : 2017

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Nombre de groupes de travail engagés,
Nombre d'actions menées dans ce cadre,
Nombre de professionnels engagés.

Fiche-action 34 : Le partage d'information et sa charte

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :
La question du partage d'information nominative est sensible dans le domaine de la prévention de la délinquance parmi les différents professionnels.
Chaque professionnel intervenant, le fait selon son propre cadre juridique de référence, sa déontologie…
Certains sont soumis au secret professionnel, d'autres non, d'où les difficultés qui peuvent en découler, même si chacun est convaincu de la nécessité de faire évoluer la dynamique dans l'intérêt de la personne concernée.
Le Groupe de Prévention et de Suivi de la Délinquance est encadré depuis 2011 par une charte de partage d'information qu'il convient aujourd'hui d'actualiser en vertu des nombreux partenaires qui interviennent dans le dispositif.

OBJECTIFS :
Poser le cadre d'intervention des acteurs,
Identifier les informations à échanger et leurs cadres,
Encadrer et protéger les informations,
Réfléchir à des modalités de partage d'information qui permettraient à chaque acteur de pouvoir mieux accompagner le jeune dans les différentes problématiques auxquelles il est confronté.

BENEFICIAIRES :
Les professionnels du territoire

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :
Au travers d'un groupe de travail réunissant les professionnels partenaires concourant tous à la prévention de la délinquance des mineurs.
Réalisation d'une charte générale, et plus particulièrement celle encadrant le Groupe de Prévention et de Suivi de la Délinquance

CONVENTION, ACCORD OU PROTOCOLE :
Actualisation de la charte de partage d'information du GPSD

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :
Pilote : Ville
Partenaires : acteurs locaux volontaires pour travailler sur la question, et partenaires du Groupe de Prévention et de Suivi de la Délinquance (GPSD)

CALENDRIER :
Début 2017

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :
Partenaires impliqués,
Réunions organisées,
Charte de partage d'information.

Fiche-action 35 : Mise en place d'un plan de communication et d'information

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

La communication revêt un rôle primordial dans tous les domaines ; dans le cadre des thématiques de cette stratégie il convient alors de la créer et de la développer au travers de supports qui informeront la population, les professionnels, les partenaires, les services municipaux….de l'ensemble des missions, des actions, des réflexions qui sont montées par l'ensemble des acteurs locaux.

En effet, au travers des différentes rencontres qui ont déjà été organisées, la nécessité d'une information s'est fait sentir, et il est primordial que cette dernière puisse être relayée.

Une pédagogie naturelle doit être mise en place pour une meilleure compréhension des problématiques rencontrées, des méthodologies de travail, des modes d'action….

Il convient également d'impliquer les habitants dans les différentes thématiques, de prendre en compte leurs difficultés, leur quotidien pour créer une dynamique au plus près de leurs préoccupations.

En effet, le meilleur levier du sentiment d'insécurité, d'impunité ou d'abandon des pouvoirs publics est la mise en avant des actions menées sur les territoires difficiles.

OBJECTIFS :

Développement d'une connaissance citoyenne commune des institutions,
Meilleure compréhension des enjeux réciproques,
Lutter contre le sentiment d'abandon,
Lutter contre le sentiment d'insécurité.

BENEFICIAIRES :

Habitants, professionnels, associations….

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

Le plan est à construire, toutes les idées peuvent être envisagées.

Il convient toutefois de pouvoir s'appuyer sur les moyens existants : site internet de la Ville / Aubermensuel.

Mise à jour des informations du site internet.
Réflexion sur la création d'un onglet spécifique à la Direction Prévention Sécurité au sein de ce site.

Des plaquettes d'information pourront également voir le jour.

La présentation au travers de réunions avec des habitants, au sein des partenaires sont également un vecteur important de communication favorisant le « bouche à oreille ».

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :

Pilote : DPS – direction de la communication
Partenaires : services municipaux, associations, Etat….

CALENDRIER :

2017

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :

Nombre d'articles dans Aubermensuel,
Qualité des informations du site Internet de la Ville,
Nombre de plaquettes éditées.

Fiche-action 36 : Relation police-population

Porteur : Ville

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

Auprès d'une partie de la population, la police souffre d'une image négative, en particulier chez les jeunes : avec un défaut de sympathie qu'il soit historique ou médiatique ; elle est souvent accusée de pratiques discriminatoires avec des contrôles au faciès par exemple. Aussi, bien souvent, son côté uniquement répressif est mis en avant alors qu'une de ses missions premières est la protection des personnes.

D'un autre côté, le citoyen est souvent mal informé des missions et des activités de police, il ne connaît donc pas les contraintes et les réalités rencontrées quotidiennement.

Pour toutes ces raisons, une incompréhension s'est créé entre le policier et une partie de la population, le lien de confiance s'est sérieusement érodé voir rompu sur certains territoires et notamment le nôtre. Ce que nous pouvons d'ailleurs constater lors de chaque réunion publique, ou lorsque les habitants se rendent à la Maison de Justice et du Droit.

Après le projet européen IMPPULSE, visant à rapprocher les habitants et la police, il a été décidé d'un commun accord de la continuité des actions

OBJECTIFS :

Meilleure connaissance des missions de la Police
Echange entre les habitants et la Police
Prise de conscience réciproque des enjeux, et des problématiques

BENEFICIAIRES :

Habitants d'Aubervilliers

MISE EN ŒUVRE : METHODE DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION :

Rencontres trimestrielles avec un groupe d'habitants,
Articles ponctuels dans Aubermensuel,
Réflexion sur la création de clips audiovisuels,
Utilisation de tous les supports d'information,

PILOTE DE LA FICHE ACTION ET PARTENARIAT :

Pilote : PAVIP
Partenaires : Commissariat d'Aubervilliers, PM

CALENDRIER :

Septembre 2016

RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS :

Nombre de réunions,
Nombre d'habitants impliqués,
Nombre d'articles.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PORTEURS ET DES PARTENAIRES DES FICHES-ACTION.

Ville	Justice	Police Nationale	Bailleurs	PRE	Education Nationale	Conseil Départemental	Associations	Autres	Intitulé des fiches-action	Actualisation
AXE 1 : DEVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS THEMATIQUES ET TERRITORIAUX DE PREVENTION										
									Fiche action 1 : Persévérance Scolaire : Lutte contre le décrochage scolaire « Accueil des jeunes exclus temporairement des *collèges* »	
									Fiche action 2 : Prévention du décrochage scolaire et des sorties sans qualification : Dispositifs relais de l'Education nationale	
									Fiche action 3 : Groupe de Prévention et de Suivi de la Délinquance	
									Fiche action 4 : Médiation Familiale, Médiation enfants-parents et médiation adolescents-parents	
									Fiche action 5 : Actions d'éducation à la citoyenneté	
									Fiche action 6 : Sensibilisation aux dangers et risques d'internet et des réseaux sociaux	
									Fiche action 7 : Relation « jeunes-police »	
									Fiche action 8 : Sensibilisation à la conduite des deux roues	
									Fiche action 9 : Permis piéton	
									Fiche action 10 : Dispositif d'accueil de poste TIG et des mesures de réparation pénale : de la pérennisation à l'extension du dispositif	
									Fiche action 11 : Référent « Justice » à la Mission Locale	
									Fiche action 12 : Prévention de la radicalisation : Connaitre, comprendre pour pouvoir prévenir et repérer	

Ville	Justice	Police Nationale	Bailleurs	PRE	Education Nationale	Conseil Départemental	Associations	Autres	Intitulé des fiches-action	Actualisation
AXE 2 : AIDE AUX VICTIMES ET ACCES AU DROIT										
									Fiche action 13 : Favoriser l'accès aux droits des femmes victimes par un accompagnement juridique spécifique pour donner aux femmes les moyens d'exercer leurs droits et sortir de la violence subie	
									Fiche action 14 : Améliorer l'accompagnement des femmes victimes de violences et leur accès aux prestations de l'accueil de jour du « Relais des femmes » grâce à l'obtention d'un poste à temps plein d'assistant de service social	
									Fiche action 15 : Soutien aux femmes migrantes victimes de violences	
									Fiche action 16 : Hébergement des femmes victimes de violences au sein du couple	
									Fiche action 17 : Convention « Un toit pour elle »	
									Fiche action 18 : Intervenant social en commissariat (ISC)	
									Fiche action 19 : Accompagnement juridique des victimes : permanence de l'association d'aide aux victimes SOS Victimes	
									Fiche action 20 : Accompagnement psychologique des victimes : Unité de victimologie	
									Fiche action 21 : Sensibilisation / formation des professionnels	
									Fiche action 22 : Maison de Justice et du Droit	
									Fiche action 23 : Actions de sensibilisation des habitants et /ou des parents	

Ville	Justice	Police Nationale	Bailleurs	PRE	Education Nationale	Conseil Départemental	Associations	Autres	Intitulé des fiches-action	Actualisation
AXE 3 : TRANQUILLITE PUBLIQUE ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE										
									Fiche action 24 : La Police Municipale	
									Fiche action 25 : De l'implantation à l'extension de la Vidéoprotection	
									Fiche action 26 : Les Protocoles d'Intervention Publique (PIP)	
									Fiche action 27 : La médiation sociale de nuit : Aubermédiation	
									Fiche action 28 : La cellule bailleurs	
									Fiche action 29 : La Mécanique sauvage	
									Fiche action 30 : Sécurisation des marchés forains	
									Fiche action 31 : Sécurisation des transports publics	
AXE 4 : COMMUNICATION ET GOUVERNANCE										
									Fiche action 32 : Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance d'Aubervilliers (CLSPD)	
									Fiche action 33 : Groupes de travail thématiques	
									Fiche action 34 : Le partage d'information et sa charte	
									Fiche action 35 : Mise en place d'un plan de communication et d'information	
									Fiche action 36 : Relation police-population	

Nouvelle fiche-action	
Fiche-action mise à jour	

Porteur	
Partenaires	

CONCLUSION

Cette Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance 2016-2020 a pour vocation de s'appliquer sur le territoire de la commune. Elle est destinée à tous les acteurs agissant dans son domaine de compétence en faveur de la prévention et de la lutte contre la délinquance. Elle retrace une réalité actuelle, qui doit s'ouvrir vers de nouvelles perspectives développées au sein des groupes de travail notamment.

Elle n'a pas vocation à être figée dans le temps et dans l'espace. Ce document se veut évolutif en fonction des problématiques survenant sur le territoire. Certaines fiches-action pourront être supprimées, d'autres ajoutées ou modifiées afin de s'adapter à la réalité du terrain et d'apporter des réponses concrètes.

L'engagement des habitants dans la mise en œuvre de la tranquillité publique sur leur territoire est un axe essentiel de réussite de cette stratégie. Les accompagner dans cette démarche sera un objectif à mener.

L'implication et la participation des habitants doit faire l'objet d'un travail approfondi qui nécessitera la rédaction d'une fiche-action réalisée en concertation avec eux et les différents partenaires

Cette stratégie sera évaluée lors des Conseil Local de Prévention de la Délinquance, qui est son instance de gouvernance.

La présente Stratégie Territoriale de Prévention de la délinquance entre en vigueur à compter du 1er janvier 2016 et signée le 5 juillet 2016.

SIGNATAIRES

Philippe GALLI
Préfet de la Seine-Saint-Denis

Fabienne KLEIN-DONATI
Procureure de la République près le Tribunal de Grande Instance de Bobigny

Mériem DERKAOUI
Maire d'Aubervilliers
Vice-présidente du Conseil Départemental

Stéphane TROUSSEL
Président du Conseil Départemental

Christian WASSENBERG
Directeur Académique des services de l'Education Nationale de la Seine-Saint-Denis